



Parc national  
du Mercantour

  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>A. PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL</b>	<b>6</b>
<b>B. BILAN PAR DOMAINES D'ACTIVITÉS DES COP 2019-2023</b>	<b>8</b>
B.1. BILAN COMMUN AUX PARCS NATIONAUX POUR LA PÉRIODE 2019-2023	<b>8</b>
B.2. BILAN DU PARC NATIONAL POUR LA PÉRIODE 2019-2023	<b>10</b>
<b>C. QUATRE OBJECTIFS DE PERFORMANCE POUR LA PÉRIODE 2024-2028</b>	<b>27</b>
<b>D. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PAR DOMAINES D'ACTIVITÉ</b>	<b>31</b>
<b>1</b> Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation	<b>31</b>
<b>2</b> Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique	<b>34</b>
<b>3</b> Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	<b>39</b>
<b>4</b> Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics	<b>43</b>
<b>5</b> Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	<b>47</b>
<b>6</b> Gérer l'établissement public	<b>50</b>



# INTRODUCTION

## L'effondrement de la biodiversité se poursuit à un rythme sans précédent au niveau mondial :



Près d'un **million d'espèces animales et végétales** sont **menacées d'extinction** dans les prochaines décennies, et les effectifs de nombreuses espèces chutent de manière vertigineuse.

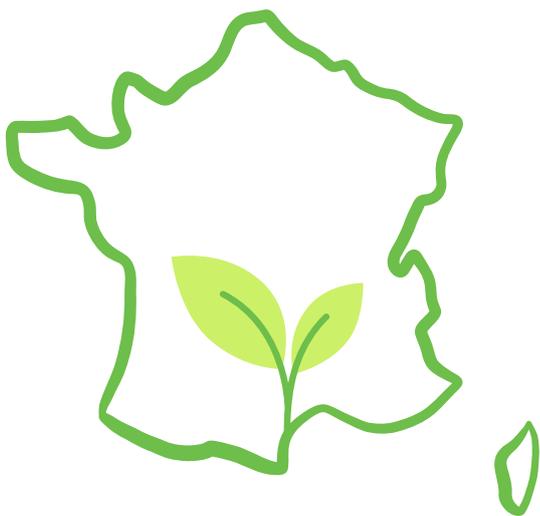


Du point de vue des **espaces**, **75 % de la surface terrestre** sont **altérés** de manière significative et **85 % des zones humides** ont aujourd'hui **disparu**.

**L'action de l'homme en est la cause première** : le changement d'usage des terres et des mers, la fragmentation des milieux, la surexploitation des ressources naturelles mais également les pollutions des milieux et la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. A ces pressions s'ajoutent les effets du changement climatique qui les amplifie et les aggrave.



La biodiversité fournit pourtant de **nombreux services indispensables** à notre quotidien. Sa préservation et la restauration de ses puissances d'évolution sont à court terme une question de sauvegarde de notre cadre de vie, et constitueront à plus long terme une condition de survie pour l'humanité.



**La France**, par la richesse et l'état de sa biodiversité, **est plus que jamais concernée et déterminée à inverser cette trajectoire de déclin de la biodiversité** en synergie avec la lutte contre les effets du changement climatique, dans la mobilisation internationale, nationale et dans les territoires. Considérant l'étendue des eaux sous souveraineté et juridictions françaises, sa responsabilité s'étend par ailleurs au-delà des espaces terrestres aux milieux maritimes. Adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, le **nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité pour la période 2020-2030** définit un cap clair pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer.

Au niveau national, ce cadre est décliné dans la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030** (SNB) post-COP15 qui s’articule autour de trois axes :

- 1 Réduire les pressions sur la biodiversité
- 2 Restaurer la biodiversité
- 3 Mobiliser l’ensemble des acteurs ainsi que les citoyens.

Un des piliers essentiels de cette stratégie est la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030** (SNAP), instrument majeur des politiques publiques pour la protection de la biodiversité. La protection des espaces naturels constitue également une politique prioritaire du Gouvernement.

Avec un patrimoine d’exception couvrant 8,5 % du territoire national (soit plus du tiers des aires protégées terrestres en France) et forts de 60 ans d’expérience, **les parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la protection des patrimoine naturel, paysager et culturel.** Territoires d’exception, ils contribuent à la nécessaire transition écologique et énergétique de leur territoire.

Une amplification de leur participation en la matière est attendue. Les parcs nationaux sont des moteurs incontournables des politiques publiques de protection de la biodiversité, en contribuant en particulier très significativement à l’atteinte des objectifs de protection forte des milieux terrestres et maritimes.

### Le contrat d’objectifs et de performance 2024-2028 des 11 parcs nationaux s’inscrit dans ce contexte et vise à traduire ces ambitions.

Cette nouvelle génération de Contrat d’objectifs et de performance (COP) 2024-2028 tire bénéfice du travail de structuration et de l’expérience acquise par les précédents pour fixer et définir les objectifs opérationnels des missions des Parcs nationaux.

Comme pour les COP précédents, **les objectifs opérationnels sont déclinés en 6 domaines d’activités interdépendants et dotés d’une importance égale.** Ces objectifs opérationnels ne sont donc pas hiérarchisés entre eux et concourent tous à la bonne mise en œuvre de la politique des parcs nationaux.



# A. PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL

## LE MASSIF DU MERCANTOUR

Culminant au sommet du Gélas à 3 143 m, le massif du Mercantour est un espace de haute montagne tout proche de la Méditerranée. Embrassant 8 vallées aux caractères distincts, c'est une région de contrastes, aux paysages variés et à la diversité physique et biologique exceptionnelle, sous la quadruple influence alpine, méditerranéenne, ligure et provençale.

Le Parc national du Mercantour héberge une extraordinaire richesse biologique. Cette dernière est liée à une grande diversité géologique, à une topographie complexe, à des microclimats combinés à une position biogéographique particulière recoupant régions alpine et méditerranéenne. La flore y est représentée par des éléments méditerranéens, alpins, euro-asiatiques ou encore des espèces arctico-alpines, héritage des glaciations. Ces dernières ayant épargné en partie la région, elle a joué un rôle majeur de refuge pour de nombreuses espèces.



## ON RECENSE

- **2 062 espèces végétales confirmées**, soit plus de la moitié de la flore de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 65 % de celle du massif des Alpes et 42 % de la flore indigène de France. Près d'une centaine d'espèces végétales à aire de répartition restreinte peuvent être qualifiées d'endémiques (sens large), dont 7 très emblématiques du massif silicicole Argentera-Mercantour, centrées sur l'étage subalpin ;
- **10 557 espèces animales**, dont une grande partie a pu être découverte lors des inventaires biologiques généralisés (ATBI), des Explor'nature ou encore des Atlas de la Biodiversité Communale. Ce nombre n'est pas figé et il évolue chaque année au fil des découvertes. L'endémisme accentue le caractère extraordinaire de la biodiversité animale (citons par exemple le Spélerpès de Strinati ou encore l'araignée Vesubia Jugorum). Parmi ces espèces, 150 sont protégées au niveau national, 62 au niveau international et 53 sont inscrites dans le livre rouge des espèces menacées en France. Le Mercantour abrite 87 espèces de mammifères, en particulier le loup dont le retour naturel remonte à 1992, ainsi qu'une avifaune d'exception.

Le Parc national du Mercantour a eu la grande satisfaction, le 4 juillet 2018, de voir son « Diplôme européen des espaces protégés » renouvelé jusqu'au 3 mai 2028. C'est le résultat d'une gestion engagée et respectueuse des critères de la commission européenne. Notre voisin italien est lui aussi détenteur de ce diplôme, traduisant plusieurs décennies de coopération.

De l'autre côté du massif du Mercantour, nos partenaires italiens gèrent l'aire protégée Alpi Marittime. Aucune frontière physique ne sépare les deux espaces protégés. Ensemble, ils forment une entité écologique unique : on parle de montagnes sans frontière. Pendant des siècles, ils ont entretenu des liens économiques et culturels traditionnels. Collaborant ensemble depuis plus de 30 ans, les 2 aires protégées se sont, depuis 2013, constituées en un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) - Parc européen « Alpi Marittime - Mercantour ».

Cet espace dispose aujourd'hui d'une stratégie touristique commune reconnue par la Charte européenne du tourisme durable (CETD).

## LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Le Parc national du Mercantour (PnM) est un établissement public de l'État à caractère administratif sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Direction de l'eau et de la biodiversité). Créé en 1979, il est le sixième en date des 11 parcs nationaux français. Son budget est de 9,9 M€ en 2023, avec un plafond d'emplois fixé à 76,2 ETP et de 82,7 ETPT au 31 décembre 2023.

Le territoire du Parc national s'étend sur 28 communes (depuis la fusion de Larche et de Meyronnes en la commune nouvelle Val d'Oronaye et l'adhésion de Barcelonnette) dont 22 dans les Alpes-Maritimes et 6 dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec environ 25 % en surface dans ce département. 23 communes, soit 82 % d'entre elles, ont décidé d'adhérer à la charte du Parc national qui a été approuvée par décret du 28 décembre 2012.

Sa zone de cœur s'étend sur 68 450 ha et son aire optimale d'adhésion couvre 147 912 ha. La population résidente compte maintenant 23 331 habitants avec l'adhésion de Barcelonnette, intégralement en aire optimale d'adhésion.

L'ensemble de la zone cœur est classée en Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et une partie est classée au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques et de la loi de 1930 sur les sites pour son patrimoine culturel (vallée des Merveilles).

Dans les Alpes-Maritimes, le territoire du Parc national représente la moitié du Haut-Pays, en surface comme en population et la moitié des communes font partie de la métropole Nice-Côte d'Azur qui s'est constituée au début 2012 (vallées de la Vésubie et de la Tinée).



## MISSIONS ET MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Le Parc national, dont le siège est à Nice, est organisé sur le terrain en 5 services territoriaux, 4 pour les Alpes-Maritimes et 1 pour les Alpes-de-Haute-Provence. Ses effectifs sont répartis pour moitié au siège (35 à 40 agents selon les périodes) et pour moitié sur le terrain (environ 40 agents, soit selon les services territoriaux de 4 à 10 agents).

Son budget initial 2023 est de 9,3 millions d'euros de dépenses, dont 5,75 millions d'euros de masse salariale, 2 millions d'euros en crédit de fonctionnement et 257 600 euros de crédits d'intervention à destination des collectivités locales et des associations et 669 900 euros d'investissement.

En outre, il met en œuvre en moyenne une douzaine de projets cofinancés (majoritairement issus des programmations européennes et/ou de dispositifs nationaux type Plan de Relance et Fonds vert) au bénéfice du territoire. Ces projets pluriannuels sont portés à plusieurs niveaux selon leur objet (spécifique au Parc national du Mercantour, ou élargi au Parc européen et pour certains à des échelles de coopération supra-territoriales notamment alpines, particulièrement en lien avec les Parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins).

Son conseil d'administration est composé de 45 membres. Le Préfet des Alpes-Maritimes assure le rôle de Commissaire du Gouvernement.

Ses missions sont celles de tous les parcs nationaux, telles qu'elles sont reprises dans le présent document à travers les six domaines d'activité.



## B. BILAN PAR DOMAINES D'ACTIVITÉS DES COP 2019-2023

### B.1. BILAN COMMUN AUX PARCS NATIONAUX POUR LA PÉRIODE 2019-2023

#### Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel

Le bilan démontre la très bonne mise en œuvre de la politique scientifique des Parcs, tant en matière d'acquisition et de diffusion de connaissances qu'en matière de recherche.

Tout en contribuant aux Plans Nationaux d'Actions, les Parcs ont transféré près de 350 000 données d'espèces au Système d'information de l'inventaire du patrimoine (SINP) et développé des applications en open source. Ils ont participé à près de 650 partenariats de recherche nationaux, européens et internationaux sur la protection des biodiversités terrestre et marine.



#### Protéger et restaurer les patrimoines

Le bilan en matière de protection environnementale, effectué au regard du nombre d'avertissements formalisés dans le cadre de l'enquête parlementaire, ne reflète pas la **forte mobilisation des établissements dans leur mission de police environnementale**.

En revanche, le bilan, en matière de gestion et de restauration des patrimoines, souligne le **rôle majeur des Parcs dans la protection et la restauration des espèces et des milieux de leurs territoires** : 80 % des territoires des parcs nationaux ont des habitats dans un état de conservation favorable et 88 % de leurs masses d'eau sont en bon état, contre respectivement 53 % et 44 % à l'échelle nationale.

Les parcs nationaux mènent également de nombreuses opérations de protection et de restauration du patrimoine paysager et culturel.



#### Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable

Le bilan met en avant le **rôle de levier économique, social et culturel très efficace des Parcs** dans les territoires, au travers des chartes et des partenariats conclus avec les acteurs locaux.

Avec plus de 78 % des communes des aires d'adhésion optimales des parcs qui ont adhéré à la charte de leur Parc national (404 communes, 811 000 habitants) et plus de 1 500 conventions « Esprit Parc national » signées sur la période 2019-2023, avec une dynamique croissante, ils sont des accélérateurs de la transition écologique des territoires.



### Faire connaître les patrimoines et accueillir



Le bilan souligne le **rôle des Parcs dans l'émergence d'une citoyenneté écologique** par leurs actions d'information, de médiation, de sensibilisation et d'éducation.

En tant que lieux emblématiques patrimoniaux, des opérations de sensibilisation ont été déployées auprès de plus de 40 000 élèves sur la période 2019-2021 malgré le contexte sanitaire. Très attractifs, les parcs ont accueilli environ 3,5 millions de visiteurs par an dans les maisons de Parc national et 3,4 millions de visiteurs virtuels annuels.

### Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Les parcs nationaux, qui couvrent 4,2 % du territoire national terrestre, constituent les **fers de lance** des politiques régionales, nationales, européennes et internationales de développement durable et de protection des patrimoines. De nombreuses actions dans les territoires ont été menées notamment avec l'animation de leur charte, dont l'évaluation qualitative demeure toutefois difficile.

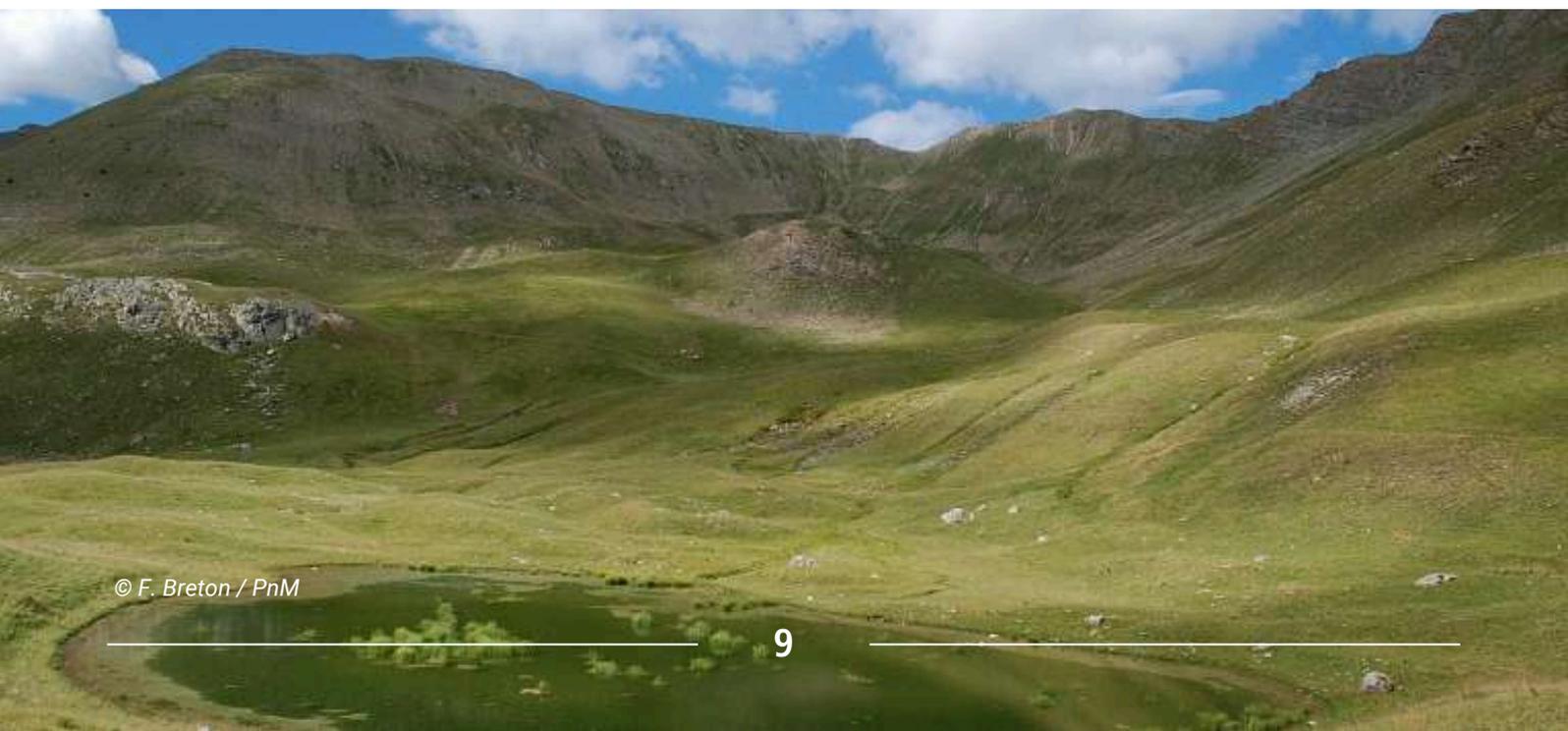


### Gérer l'établissement public



Le bilan montre une **amélioration continue** du pilotage et du fonctionnement des Parcs tant par la **diversification et la proportion élevée des cofinancements publics ou privés** obtenus pour des projets structurants des parcs (notamment crédits France Relance, Avenir Montagne, mécénats et Fonds vert) par rapport aux ressources propres des Parcs, que par une **très faible évolution des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement des Parcs par rapport aux actions sur les terrains des Parcs**.

La convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité renouvelée en 2022 ainsi que les partenariats en inter-parcs et avec les services et établissements de l'État locaux et les collectivités témoignent également d'une **recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens**.



## B.2. BILAN DU PARC NATIONAL POUR LA PÉRIODE 2019-2023

### Rappel de la stratégie de l'établissement public du Parc national du Mercantour telle que prévue pour la période 2019-2023

1

#### Consolider les partenariats avec le territoire pour poursuivre l'appropriation locale de la charte

- Développement des partenariats croisés avec les intercommunalités et les collectivités départementales et régionales,
- Meilleure implication des autres partenaires (socio-professionnels, usagers de la montagne et partenaires institutionnels : ONF, EDF, Gendarmerie, direction interrégionale de l'OFB),
- Concrétisation de ces partenariats, dans un souci de renforcement de leur rôle, voire de partage de compétences avec l'établissement public.

2

#### Se saisir des enjeux qui traversent nos sociétés : lutte contre les effets des changements globaux, pertes de biodiversité, nécessité de mobilisation des concitoyens

- Revendication du statut d'espace d'expérimentation et de référence pour tester de nouveaux modes d'appropriation des enjeux de conservation et de protection, mais aussi de pouvoir de conviction vis-à-vis des habitants et du grand public, notamment en trouvant des modes d'associations plus participatifs,
- Actions structurantes pour le territoire : **qualification des sites – maîtrise de la fréquentation touristique** et qualification de l'offre à la hauteur de cet espace d'exception,
- Mise en œuvre des orientations sur l'aire d'adhésion,
- **Recherche du développement des pratiques douces autour, notamment, de la randonnée et des grandes itinérances**, avec la rédaction d'une stratégie sur les activités de pleine nature (point d'attention sur les nouvelles pratiques en lien avec les autres parcs nationaux),
- Renforcement des opérations « laboratoires » : **Explor'nature scolaire – aire éducative, mobilisation citoyenne** (en lien avec les orientations des politiques de biodiversité),
- Mise en place d'un projet de réserve intégrale et développement de nouveaux protocoles scientifiques répondant aux enjeux du suivi des effets des changements globaux (ex : expérimentation du développement de solutions fondées sur la nature et en termes d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique),
- Lancement d'un chantier sur les modalités d'information des publics et de traitement des demandes d'autorisation,
- Concentration des missions de surveillance sur les principaux enjeux de protection d'un point de vue des impacts environnementaux (en particulier si l'érosion des effectifs devait se poursuivre).

3

#### Poursuivre et renforcer la coopération transfrontalière avec les parcs italiens (Alpi Marittime - Marguareis) et consolider le GECT / Parc européen

- Portage de dossiers structurants pour le Parc national du Mercantour : inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco des « Alpes de la Méditerranée » et participation au plan de gestion,
- Portage de programmes européens Interreg/ALCOTRA transfrontaliers.

Ces trois orientations ont dû être mises en œuvre en tenant compte de la contrainte imposée par la **baisse continue des moyens** qui ont dû nécessiter de développer de nouveaux partenariats financiers et humains. Par ailleurs, l'**opportunité de refonte du paysage des opérateurs et des politiques de biodiversité** a permis au Parc national d'investir de nouveaux chantiers : changements climatiques, réduction des pollutions lumineuses, mobilisation citoyenne autour de la biodiversité, etc.

## Conditions de la mise en œuvre du contrat 2019-2023

Ce cinquième contrat d'objectifs de l'établissement s'est réalisé dans des conditions particulières et révélatrices de l'impact toujours croissant des activités anthropiques et du changement climatique :

- les **40 ans du Parc national** ont constitué un point de démarrage pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs, permettant à tous, agents du Parc national, partenaires et collectivités de se fédérer et se rassembler autour des valeurs et enjeux du Parc national du Mercantour. Les festivités organisées autour de cet anniversaire ont témoigné d'un ancrage fort du Parc national sur son territoire et surtout de l'attachement que portent les habitants à leurs montagnes, au Parc national et plus largement aux enjeux de protection de l'environnement,
- la première **convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité** (2018-2021), suivie de la deuxième (2022-2027), a assuré un lien constant entre l'établissement et celui du Parc national, ainsi qu'avec le collectif inter-parcs. Ces conventions ont notamment mobilisé le Parc national sur les chantiers nationaux au fil des années,
- la **crise sanitaire de la Covid-19** a poussé chacun à une adaptation et à une agilité permanentes. L'accueil du public a notamment constitué un challenge et une priorité forte pour le Parc national dès l'annonce du 1<sup>er</sup> déconfinement. Les périodes estivales furent compliquées pour les équipes de terrain avec un afflux massif de public en manque de grands espaces et avide de ne plus être soumis à des règles restrictives. La faible connaissance du milieu montagnard par un nouveau public, a fortiori dans un Parc national réglementé, a généré des difficultés que les agents de terrain ont eu à cœur, tout au long de l'été, de gérer en limitant autant que possible les conflits d'usage et les atteintes aux milieux naturels. En outre, certains projets stratégiques ont dû être annulés, adaptés ou reportés.
- la **tempête Alex** est ensuite venue percuter des populations et des équipes déjà ébranlées par un été et une année difficiles. Le Parc national a, là encore, fait son possible pour accompagner au mieux le territoire pendant la phase de gestion d'urgence, puis, ensuite, pour la contribution aux réflexions sur les perspectives de reconstruction mais également pour la mise en œuvre opérationnelle et pérenne des actions. La destruction d'une grande partie des sentiers en cœur de parc national, dont il a la charge, a généré un besoin financier et humain considérable et décuplé l'activité de restauration physique des sentiers tout en respectant les standards environnementaux pour la réaliser. La tempête Aline est venue, quelques années plus tard, rappeler les enjeux et risques auxquels le territoire du Parc national est et sera confronté de manière grandissante face aux impacts du changement climatique.
- la **crise énergétique** a enfin contraint l'établissement public à trouver des leviers d'adaptation de ses activités pour limiter l'impact des différentes hausses des coûts de l'énergie sur son budget de fonctionnement. Par ailleurs, un travail a été mené pour encourager les équipes à des comportements plus vertueux en mettant en œuvre un plan de sobriété énergétique.



# 1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en Parc national

## 1.1. Acquisition de connaissances

- **Poursuite des ATBI** : des inventaires visant l'amélioration de la connaissance de la biodiversité méconnue ont été réalisés chaque année sur la période du COP, en Moyenne-Tinée et Haut-Verdon. Ces inventaires ont permis l'observation de plus de 5 000 espèces dont environ 3 000 jamais recensées sur ce territoire.
- **Maintien des protocoles de suivi internes** : suivi de la flore (veille de la flore patrimoniale, flore des combes à neige, etc.), des odonates et papillons diurnes, de la population de gypaètes barbus, des oiseaux alpins (Suivi Temporel des Oiseaux de Montagne), les chouettes de montagne, des bouquetins et chamois, de la reproduction des galliformes (tétrasyllis lyre, perdrix bartavelle, lagopède alpin), de la présence hivernale du lièvre variable et du lièvre d'Europe, de la présence du loup, etc.
- **Conservation des espèces** : actions favorisant la reproduction du gypaète barbu, forte implication dans le PNA Loup et dans de nouveaux plans d'actions, notamment celui des insectes pollinisateurs & pollinisation, et des papillons de jour.
- **Explor'nature** : organisation de 3 Explor'nature sur les communes de Guillaumes, Colmars-les-Alpes et Valdeblore. Ces événements ont réuni au total près de 140 scientifiques et permis de collecter plus de 15 000 données.
- **ABC** : soutenu par l'OFB, cet inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné permet l'approfondissement des connaissances, pour une meilleure préservation et valorisation des patrimoines naturels. Quatre ABC ont été réalisés sur le territoire, sur les communes de Sospel, Uvernet-Fours, Guillaumes et Saint-Sauveur-sur-Tinée.



- **Mise en œuvre de projets d'envergure sur des espèces emblématiques** : le projet Lemed Ibex a permis d'accroître la connaissance de la population franco-italienne de bouquetins des Alpes, pour favoriser une gestion et un suivi conjoints. Le projet LIFE WolfAlps permet d'améliorer la connaissance de l'organisation des meutes de loups et leur occupation du territoire à travers des actions de suivi hivernal des indices de présence, des analyses génétiques et la pose des pièges photographiques.
- **Changements climatiques** : différents projets ont permis d'investir ce sujet par la caractérisation de l'évolution de la distribution altitudinale de différentes espèces, l'étude de l'écologie et de répartition de l'espèce envahissante *Erythranthe guttata*, la connaissance de la répartition du lièvre variable et du lagopède alpin sur le territoire alpin, etc.
- **Trame noire et chiroptères** : réalisation d'une vaste étude sur les chiroptères, la trame noire et les connectivités pour ces espèces, permettant de découvrir de nouvelles colonies et confirmant la diversité remarquable du territoire en termes d'espèces présentes en reproduction et en hibernation.
- **Mise en œuvre de la stratégie scientifique 2018-2022**
- **Déploiement d'une stratégie flore** : élaborée en 2022, cette stratégie de connaissance permet de prioriser les taxons pour hiérarchiser les actions à mettre en place d'ici 2027.

## 1.2. Administration et diffusion de connaissances

- Le Parc national utilise la suite d'outils Geonature pour saisir, exploiter, et transmettre au Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) les données d'observation naturaliste ainsi que l'outil **Obs'Mercantour** qui permet au public de contribuer sur des espèces ciblées.
- Un **tableau de bord de suivi** des zones humides du parc national a été mis en place.
- L'application **camtrap**, développée au sein du Parc national, permet de trier avec une assistance IA et de gérer les photos et vidéos issues des pièges photographiques répartis sur le territoire.



## 1.3. Contribution à des programmes de recherche

Fort dynamisme du PNM dans les réseaux de recherches, notamment :

- **Sentinelles des Alpes** : déploiement de plusieurs programmes de suivi pluriannuels en lien avec la connaissance des changements climatiques. **Alpes sentinelles** permet d'anticiper l'impact des aléas climatiques et de favoriser l'adaptation des pratiques pastorales et des systèmes d'élevage à travers le suivi de 6 sites. **Lacs sentinelles** vise à améliorer la connaissance et observer l'évolution de ces milieux d'altitude sur 3 sites. Enfin, **Orchamp** permet la mise en œuvre d'un suivi quinquennal multi-paramètres (thermie, botanique, pédologie, ADN du sol, insectes, etc) sur 3 sites.
- Le PNM est également engagé dans de **nombreux autres programmes** : Flore sentinelles, TOP, STrouMPh, HERITAGE, Tournerie Gloria, Génétique fritillaire, Niches écologiques, TRANECOL, HydroAlps, Glaciers rocheux ou encore DEEPFAUNE.
- Mise en œuvre d'un **programme de chercheurs en résidence** : financement de 4 projets de recherche dans la vallée de l'Ubaye.

N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
1	Acquisition de connaissances	Nombre d'espèces PNA suivies / Nombre d'espèces suivies (faune et flore)	
2	Administration et diffusion des connaissances	Nombre de données transférées annuellement au SINP	
3	Contribution à des programmes de recherche	Nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche/conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau	

## 2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

### 2.1. Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

- Pendant toute la durée de la crise sanitaire, les activités de contrôle sur le terrain et d'instruction de dossiers ont été soutenues. La reconstruction post-tempête Alex a également entraîné une forte hausse des demandes d'autorisations administratives : travaux sentiers et en cours d'eau, survol d'approvisionnement des chantiers, etc.
- Des missions de surveillance communes ont été organisées avec différents services de police : OFB, ONF, BMI, PGHM, Gendarmerie, etc.
- Si l'on s'en tient à l'indicateur, le nombre d'avertissements formalisés aurait dû évoluer à la baisse, démontrant une meilleure prise en compte de la réglementation par les usagers. Or le déconfinement a provoqué une forte augmentation de la fréquentation, notamment par un public nouveau en manque de plein air, peu coutumier des bonnes pratiques en montagne et méconnaissant totalement la réglementation du cœur de parc national. Ainsi le nombre d'avertissements a largement dépassé les objectifs prévus initialement.



### 2.2. Restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

#### 2.2.a. Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux

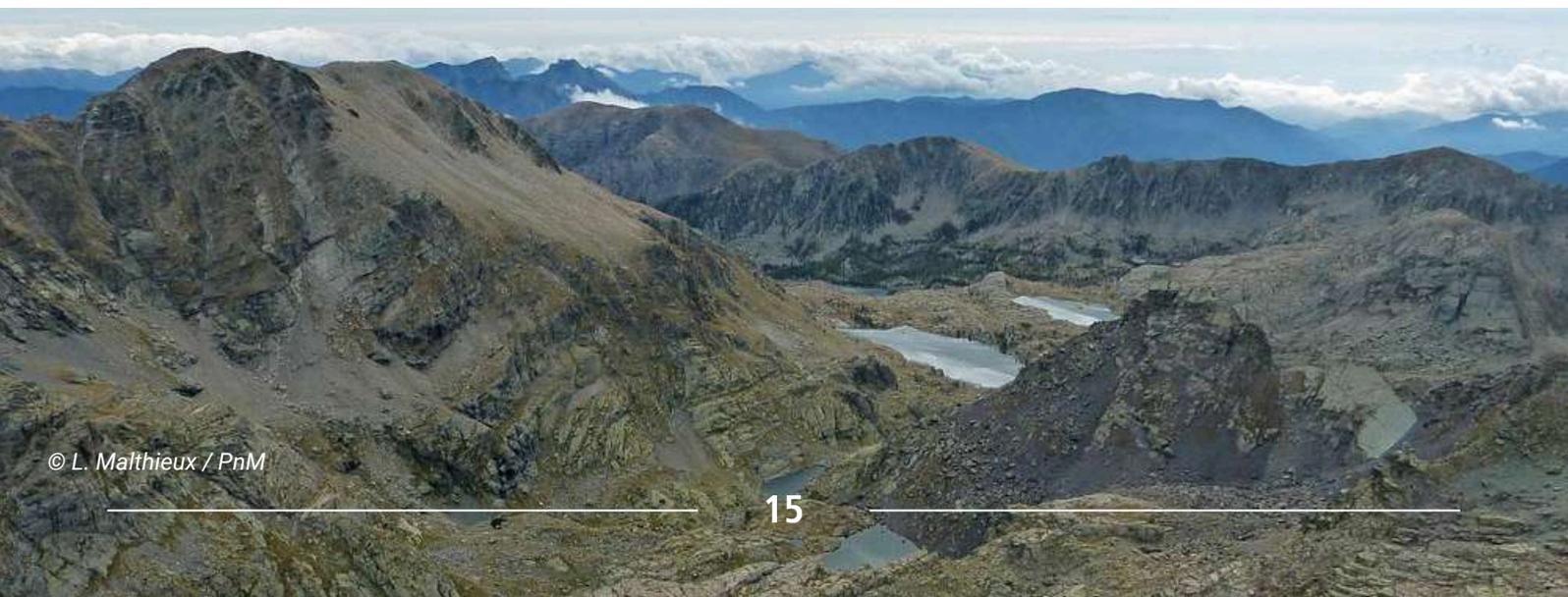
- Les actions en faveur de la gestion et de la restauration du patrimoine naturel sont nombreuses, notamment à l'égard des **zones humides** qui bénéficient désormais d'un programme de restauration dans les alpages et d'un suivi régulier via un **tableau de suivi de leur état de conservation**. Le programme pluriannuel d'arrêt de l'alevinage de certains lacs (2014-2025) a permis une baisse notable, passant de 50 à 26 lacs alevinés. Les zones de fréquentation forte du col de la Cayolle ont fait l'objet d'une revégétalisation.
- Poursuite des dispositifs de "**Quiet'attitude**" : **8 zones de quiétude** pour le tétras lyre et 1 première zone de quiétude pour le **lagopède alpin** sont désormais en place.
- **La réserve intégrale de Roche Grande** (Entraunes) a été créée en 2021 en partenariat avec l'ONF afin d'étudier les processus écologiques en libre évolution, sans aucune intervention humaine. Avec ses 481 hectares, elle est la troisième réserve de ce type en France. Également, 706 hectares de la forêt domaniale d'Uvernet-Fours sont désormais couverts par la **réserve biologique intégrale de la Tellière-Palluel**. En outre, la **Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) "Alpes Azur Mercantour"** a été labellisée pour sa qualité de ciel nocturne exceptionnelle, engageant les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de préservation de leur ciel nocturne.
- Signature d'une convention tripartite entre le Parc national, la Communauté de communes des Alpes d'Azur et la LPO PACA afin de renforcer le **partenariat** avec la **Réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis**.

### 2.2.b. Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

Le projet de **mise en interprétation du col de la Bonette** a été initié : l'étude préfiguratrice est finalisée et le Parc national travaille avec les partenaires au lancement des premières actions de requalification. Les différentes études de **requalification du site des gravures du mont Bégo** sont achevées. En parallèle, une offre de médiation autour des gravures a été développée et la signalétique sur site a été complètement rénovée. Enfin, un projet de requalification a également été lancé sur le site de **l'Authion**, soutenu par le Plan Avenir Montagne, afin de le mettre davantage en valeur en termes d'interprétation, d'organiser au mieux les différents usages et de réfléchir aux mobilités, et de cristalliser le bâti pour conserver trace de l'histoire du lieu. Au final, au cours des dernières années, différentes démarches sur des sites touristiques majeurs du Mercantour ont été lancées mais elles doivent encore se traduire par la réalisation d'interventions concrètes.

Toutefois, le lac d'Allos a fait l'objet d'une requalification de son dispositif de parkings et conditions d'accès, permettant une meilleure gestion de la fréquentation. **Sept opérations de résorption d'installations obsolètes** ayant un impact paysager, sur les espèces et les milieux, ont eu lieu. Une dizaine de tonnes d'aménagements abandonnés a ainsi été évacuée. Également, plusieurs formations d'initiation à la technique de restauration des murs en pierres sèches ont été organisées. Enfin, la mine de Vallauria a été inaugurée par l'association Neige et Merveilles, soutenue par le Parc national depuis plusieurs années.

N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
4	Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	Nombre d'avertissements formalisés (indicateurs de l'enquête parlementaire)	
5	Actions de gestion et de restauration d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)	Nombre de zones Tétras-quiet gérées par le Parc national	
		Nombre de zones humides protégées	
6	Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	Nombre de sites majeurs qualifiés	



## 3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

### 3.1 Agriculture



Le Parc national continue de s'investir dans le **Plan national d'action sur le loup** et les activités d'élevage en lien avec le programme **LIFE WolfAlps EU** : mise à disposition de journées de bergers d'appui, sensibilisation du public par le déploiement de médiateurs pastoraux, réalisation des constats de dommage, etc. La **restauration de cabanes pastorales** a été accompagnée au travers de montage de dossiers de demande de subvention FEADER. Le Parc national se porte également opérateur pour un nouveau **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** permettant la contractualisation pour 5 ans d'environ 40 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) afin d'accompagner les éleveurs dans la préservation des espèces floristiques et faunistiques, la protection des zones humides, le maintien des prairies de fauche et le soutien des groupements pastoraux. Enfin, le Parc national a intensifié ses efforts pour mettre en conformité les contrats pluriannuels de pâturage avec les objectifs de la charte et favoriser une gestion durable des activités pastorales.

### 3.2 Sylviculture



Le partenariat avec l'ONF permet des échanges réguliers pour rechercher les convergences d'action et assurer une bonne coordination sur le territoire du Parc national : coupes et travaux forestiers, suivi des activités pastorales, journées de surveillance... Il permet également le partage de données naturalistes (chouettes forestières, rapaces, flore protégée ou à enjeux, etc.) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les travaux forestiers. Des mesures de densité forestière sur placettes en lien avec des survols LIDAR ont notamment eu lieu en Vésubie.

Par ailleurs, des îlots de sénescence ont été mis en place sur les communes de Roure, Moulinet, Entraunes, Saint-Étienne-de-Tinée et Beuil, faisant l'objet d'un contrat **Natura 2000**, favorisant ainsi la préservation de la faune et de la flore typiques des vieilles forêts. En revanche, la définition d'une stratégie forestière de libre évolution et de sylviculture adaptative reste difficile malgré l'adaptation du territoire à ces enjeux. Toutefois, presque tous les aménagements forestiers sont compatibles avec la charte.

### 3.3 Tourisme, loisirs



Une **stratégie interne de tourisme** a été élaborée. Dans le cadre de l'élaboration d'une **Destination Infra Régionale Mercantour**, l'établissement et ses partenaires ont travaillé conjointement à harmoniser leur communication et leur stratégie marketing et digitale. Par ailleurs, le Parc national a contribué à définir une **stratégie d'itinérance autour des Alpes de la Méditerranée** (amélioration de l'outil Geotrek, définition de parcours d'itinérance, prise en compte des enjeux de mobilité autour de la Grande Traversée du Mercantour, etc.). Avec son partenaire Parco naturale Alpi Marittime, le Parc national a obtenu pour la 4<sup>ème</sup> fois le label de la **Charte Européenne du Tourisme Durable** (2023-2027).

De plus, le Parc national est entré dans le réseau **APIDAE**, 1<sup>er</sup> réseau national d'informations touristiques. La commission **Activités de Pleine Nature** du conseil économique, social et culturel du Parc national a été relancée, rappelant le souhait du Parc national d'informer les partenaires de ses actions, de son actualité, et favoriser les synergies présentes. Le Parc national continue de proposer un **programme de formations** dense à ses partenaires touristiques. Enfin, la marque « **Esprit Parc national** » poursuit son développement même si les effets de la tempête Alex n'ont pas permis d'arriver aux résultats escomptés concernant le nombre de partenariats signés.

### 3.4 Aménagement



Le Parc national a accompagné 2 stations de ski dans l'obtention du **label Flocon vert** et la commune de Sospel dans l'élaboration de son **Règlement Local de Publicité**. Les équipes du Parc national se sont également mises à disposition des collectivités et partenaires pour faire en sorte que le territoire se redresse et retrouve une activité économique durable au sortir de la tempête Alex. Les phases de conception des réaménagements des portes de la Bonette et de l'Authion sont achevées et la phase travaux débutera en 2024.

### 3.5 Culture



Le **chantier archéologique de la Tournerie** a été clôturé après sept années de fouilles et une exposition temporaire a vu le jour au musée départemental des Merveilles, constituant ainsi le premier outil de vulgarisation et de diffusion des résultats au public. La fin des fouilles permet dorénavant d'envisager une mise en tourisme respectueuse de la préservation du patrimoine archéologique découvert. Des **formations pierre sèche** ont été organisées à destination des habitants et professionnels et le développement d'une filière locale a été encouragé. **L'observatoire photographique des paysages** se poursuit et fera l'objet d'une valorisation spécifique dans les années à venir.

### 3.6 Transition énergétique et changements climatiques



Le Parc national a accompagné quatre communes dans la **labellisation lumineuse "Villes et villages étoilés"**. Le plan d'action de la RICE a été déployé en partenariat avec les collectivités territoriales et les communes bénéficiaires du label pour réduire les éclairages et sensibiliser sur la biodiversité nocturne. Il s'est également investi dans des **actions de sensibilisation** autour des impacts et de la nécessaire adaptation aux changements climatiques. Concernant le bilan sur l'impact du changement climatique sur les espèces sur la base de suivis engagés dans le programme CCLimaTT, le travail avec les biostatisticiens a montré qu'il était encore trop tôt pour le réaliser et qu'il faudrait attendre une deuxième campagne de terrain.



N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
7	Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles	Agriculture	
8	Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois	Sylviculture	
9	Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la culture (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public)	Tourisme , loisirs	
		Nombre de contrats de partenariat signés correspondant à la marque "Esprit Parc national", tous domaines confondus ET Nombre de produits et de services marqués	
10	Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme	Aménagement, cadre de vie	
11	Accompagnement des acteurs sur la valorisation du patrimoine culturel et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale	Culturel	
12	Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)	Nombre de communes accompagnées sur la labellisation "Villes et villages étoilés" lumineuse	
		Changement climatique	

## 4

## Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

## 4.1. Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire (dont scolaires résidant hors périmètre du parc)

La crise sanitaire et la tempête Alex ont impacté les sorties scolaires et animations pédagogiques. Des programmes pédagogiques ont toutefois permis la sensibilisation de nombreux scolaires, tels que :

- **Explor'nature écoles** : plus de 2 000 élèves engagés afin de connaître et pratiquer des démarches d'inventaire et d'identification.
- **Bio'Adapt** : plus de 1350 élèves impliqués dans la compréhension des mécanismes d'adaptation des différentes espèces à leur milieu.
- **Pierre Feuilles Stylos** : en partenariat avec l'Éducation nationale, environ 500 élèves ont été rassemblés pour une école inclusive autour de la nature.

Les communes de Sospel, Breil-sur-Roya, Saint-Martin-Vésubie et Colmars-les-Alpes sont entrées, à divers stades d'avancement, dans la démarche des **Aires Terrestres Éducatives**, afin de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire et d'en découvrir les acteurs, à travers la gestion participative d'une portion de terrain naturel.

Dans le cadre du LIFE WolfAlps, le programme **Young Ranger** se développe afin de sensibiliser les enfants à la possibilité d'une coexistence entre la vie sauvage et l'être humain.



## 4.2. Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics hors milieu scolaire

Une **nouvelle stratégie de communication, de valorisation et d'éducation à l'environnement et de développement durable** a été adoptée (2021-2025).

Les 40 ans du Parc national ont démultiplié l'accueil et la fréquentation des visiteurs dans les maisons de Parc national, avant que celle-ci ne s'effondre durant le confinement lié à la crise sanitaire. Du fait des restrictions sanitaires, les animations et activités pédagogiques ont connu un fort ralentissement. L'offre d'animations a toutefois continué de se développer, par l'édition annuelle des **programmes d'animations** par vallée. Plusieurs randonnées et week-ends ont été proposés pour des publics en situation de handicap et un outil pédagogique "**Se reconnecter à la nature avec toutes nos différences**" a été conçu pour faciliter l'accès à la nature pour les publics à besoins éducatifs particuliers.

En outre, le Parc national a célébré le 30<sup>ème</sup> anniversaire des actions de réintroduction et de conservation du gypaète barbu en 2023.

La dynamique d'installation de compteurs et d'évaluation des niveaux de fréquentation s'est quant à elle consolidée. La présence du Parc national au sein de divers salons, congrès et réseaux s'est confirmée, à travers sa participation au sein du réseau **Educ'Alpes** par exemple, ou encore son animation de la commission EEDD du CESC.



© F. Breton / PnM

### 4.3. Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

La tempête Alex a endommagé presque **30 % des sentiers** du cœur de parc national, entraînant une nécessité forte de remise en état allant au-delà d'un simple entretien courant. Les travaux ont été estimés à **3,5 millions d'euros**, soit plus que tous les montants investis sur les sentiers ces 16 dernières années.

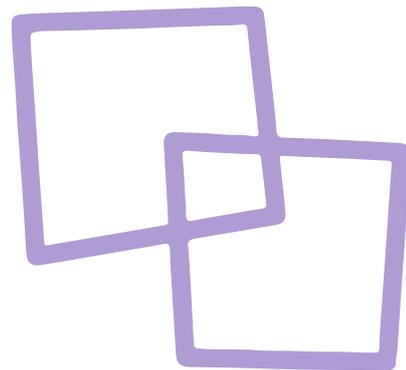


Une nouvelle muséographie a vu le jour à la maison du Parc national de Saint-Étienne-de-Tinée autour du changement climatique et de la promotion des patrimoines valléens. La maison du Parc national de Valberg fait quant à elle l'objet de travaux de requalification en Maison de l'Environnement et de l'Observation. Une étude a également été menée pour le transfert de la maison du Parc national de la Sapinière dans un espace mutualisé avec Ubaye-Tourisme au centre de Barcelonnette, qui deviendra la future Maison du Tourisme et de la Montagne.

### 4.4. Outils de communication

Les réseaux sociaux du Parc national prennent de plus en plus de visibilité à l'ère où le numérique est toujours plus présent dans la vie quotidienne. Le site internet a connu une explosion du nombre de visiteurs, qui se maintient, depuis l'été 2020 (post-confinement puis tempête Alex).

Huit numéros de la revue pour enfants "**Gypeto raconte...**" ont été publiés sur divers sujets : bouquetins, champignons, serpents, etc. Également, le **Journal du Parc national** a été publié chaque année, et trois **courts-métrages en motion design** ont été réalisés au travers de financements européens sur les abeilles du Mercantour & du Parc national Alpi Maritime, le lièvre variable & la lagopède alpin et les chiroptères. À l'occasion des 40 ans du Parc national, le film "**La montagne aux histoires**" a été réalisé par Luc Jacquet. Enfin, la **boutique en ligne** du Parc national a fait l'objet d'une refonte.



N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
13	Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire (dont scolaires résidant hors périmètre du parc)	Nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du Parc national (dont scolaires résidant hors périmètre du parc national)	
14	Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics hors milieu scolaire	Nombre de visiteurs par an sur les grands sites du Parc national ET Nombre de sites suivis par compteurs routiers et piétons	
15	Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	Kilométrage de sentiers entretenus (pas nécessairement par le Parc national)	
16	Outils de communication	Nombre de visiteurs du site web du Parc national	

## 5 Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

### 5.1. Animation et évaluation de la charte

Compte tenu de la tempête Alex et de la crise sanitaire, de contraintes administratives ou techniques, certaines opérations prévues dans les **conventions d'application** n'ont pas pu être mises en œuvre. Elles ont toutefois toutes été renouvelées et leur durée est passée de 3 à 5 ans. Le **dispositif de subvention** a permis de participer au financement de **115** projets communaux et **110** projets associatifs. De plus, une **convention de partenariat** a été signée entre le Parc national et le Département des Alpes-Maritimes, et 2 conventions sont en cours d'élaboration avec la Métropole Nice-Côte-d'Azur et la Communauté d'agglomération de la Riviera française.

L'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte n'a pas été réalisée mais son **évaluation finale** a été lancée en 2023. Elle sera finalisée en 2024 et alimentera la décision du conseil d'administration quant à l'opportunité de sa révision. Par ailleurs, le Comité de suivi et d'évaluation de la charte a été renouvelé en 2021 et ainsi redynamisé. Faute de moyens humains, l'**outil EVA** n'est plus utilisé.

Enfin, il est à noter que la **procédure d'adhésion de la commune de Barcelonnette** s'est définitivement achevée en 2019 avec la parution du Préfet de Région. La commune d'Isola s'est par ailleurs rapprochée du Parc national pour réfléchir à une potentielle adhésion.



### 5.2. Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Au niveau régional, le Parc national a continué son implication au sein du **Réseau régional des espaces naturels** piloté désormais par l'ARBE PACA. Il a contribué, avec les autres parcs naturels de la région, à l'élaboration du plan d'actions territorial décliné de la nouvelle **Stratégie Nationale en faveur des Aires Protégées 2030**. Le collectif des parcs nationaux s'est également mobilisé afin de proposer une série d'actions pour faire vivre le **plan biodiversité 2020** du Gouvernement.

Plus spécifiquement, le Parc national du Mercantour a apporté sa contribution via l'accompagnement des collectivités à la réduction de leur pollution lumineuse, le développement d'Aires Terrestres Éducatives ou encore des sciences participatives avec les Explor'nature par exemple.

La synergie du collectif des parcs nationaux a également abouti à la consolidation des schémas d'emploi pour les Parcs et l'évolution de la dotation biodiversité aux communes afin de servir toutes les communes adhérentes et non plus les seules communes de cœur de Parc national.

### 5.3. Contribution aux politiques européennes et internationales

La candidature "Les Alpes de la Méditerranée" au classement sur la liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO** a été retirée suite à un avis défavorable de l'UICN. Pour l'instant, aucune suite n'a été donnée. Néanmoins, le Parc national a poursuivi son investissement transfrontalier, notamment au travers des **différents projets ALCOTRA** auquel il participe, et du projet **LIFE WolfAlps**. A travers le GECT/Parc européen Alpi Marittime-Mercantour, le PnM a renforcé sa collaboration avec l'Ente di gestione delle Aree protette Alpi Marittime. Le Parc national a également contribué au succès du **congrès de l'UICN** par sa présence au stand inter-parcs et via une exposition photographique présentant quelques-unes des espèces des parcs nationaux de France.

De plus, il s'implique dans les réseaux **AlParc national** et **Europarc**, ce qui lui permet de partager des méthodes, outils et connaissances, et de participer aux actions communes porteuses de sens pour son territoire. En particulier, le Parc national s'est jumelé

avec le Parc national du Triglav, en Slovénie. Il participe activement au **Réseau Gypaète**, notamment à l'occasion de l'International Observation Day chaque année.

#### 5.4. Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB/OFB

Le Parc national a contribué à l'évaluation partagée puis au renouvellement de la **convention de rattachement à l'AFB** devenue OFB. Cette nouvelle convention vient rénover en profondeur le lien entre les parcs nationaux et l'OFB, en instituant notamment un pilotage opérationnel, dans un objectif d'amélioration de la synergie. Le Parc national du Mercantour a par ailleurs contribué au déploiement et aux réflexions sur les évolutions envisageables de PatBiodiv et OSCEAN. Outre les ABC menés sur quatre communes du Parc, la commune de Valdeblore a obtenu le label "**Territoire engagé pour la nature**", reconnaissant son investissement dans des actions concrètes de développement durable.

#### 5.5. Mise en œuvre d'actions au service de l'inter-parcs (dans tous les domaines du COP)

Plusieurs protocoles inter-parcs ont pu être mis en œuvre :

- partage du temps de travail d'une chargée de mission sur le déploiement du logiciel EVA (avec le PNPC, PNC et l'OFB), d'une chargée de mission communication & digital et d'un délégué interparcs,
- mise à disposition d'une prestation pour l'expertise "prédation sur les troupeaux" (avec le PNR, PNV, PNC et RNF),
- protocoles lièvre-variable et aigle (inter-parcs alpins),
- translocation de bouquetins des Alpes entre la Vanoise et le Mercantour pour améliorer la diversité génétique.

La coopération entre les parcs alpins s'est renforcée et le collectif des parcs nationaux s'est structuré à travers la mise en place d'une présidence tournante et d'un quatuor de direction auquel le PnM participe activement. Les équipes du Parc national ont poursuivi leur participation active aux groupes de travail thématiques inter-parcs, en lien avec l'OFB (GT Police, GT SI, etc.).

N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
17	Animation et évaluation de la charte	Pourcentage d'actions mises en oeuvre dans les conventions d'application de la charte	
18	Contribution aux politiques régionales, nationales, européennes et internationales	Indicateur libre sur un enjeu prioritaire du territoire	
19	Mise en oeuvre d'actions au service de l'inter-parcs (dans tous les domaines du COP)	Nombre de protocoles inter-parcs mis en oeuvre	

## 6 Gérer l'établissement public

### 6.1. Management général

Le management a été resserré au travers du CODIR et de la mise en œuvre d'un management de proximité. L'accent a aussi été mis sur le renforcement de la communication interne et l'accueil des nouveaux agents.

Le dialogue social est constructif et les instances sont l'occasion de suivre et de constater le bon avancement des actions du plan des risques psychosociaux. De plus, une **nouvelle Direction** a pris la tête du Parc national. Concernant les instances de gouvernance, le conseil d'administration et le conseil scientifique ont été renouvelés.

En outre, le **Plan d'actions 2016-2020** de l'établissement s'est terminé. Une cartographie des achats a été réalisée en inter-parcs alpins mais aucune stratégie interne ou commune des achats n'a été définie.

### 6.2. Gestion financière

La stratégie en matière de recherche de co-financements a été proactive ces dernières années, permettant au Parc national de renforcer ses moyens d'actions. Le PnM a participé à de nombreux projets multi-partenariaux notamment **ALCOTRA** (Alpmediterr, Lemed IBEX, CCLimaTT, Recovalx, Biodiv'Alp, ALPIMED, Terres MONVISO), le **POIA ARCTICO**, le **LIFE WolfAlps**. Le PnM a également mobilisé des crédits dans le cadre du dispositif **Espaces valléens** (Gravures du mont Bégo, Requalification de la maison valbergane et RICE).

Des fonds ont été mobilisés au travers du **Plan Loup**, du **Plan Avenir Montagne**, du **Plan de Relance**, de crédits exceptionnels du **ministère de l'écologie** ou encore de l'**Agence de l'Eau**. Cette dynamique s'est poursuivie en 2023 avec le dépôt de nouveaux projets dans le cadre du **Fonds vert** et des **programmes Maritime et ALCOTRA**. Cela a ainsi permis d'obtenir des cofinancements visant à restaurer la piste de la Valmasque, mener des études sur l'état de conservation des alpages et sur les chiroptères mais également de lancer des projets transfrontaliers d'envergure (BiodivTourAlps, ACLIMO et COGNITIO-FORT).

Pour la première fois au Parc national, une stratégie dynamique de **mécénat** a été mise en œuvre pour la remise en état des sentiers suite à la tempête Alex. Une campagne de financement participatif a vu le jour ainsi que plusieurs partenariats financiers. Un **gala des Mécènes** a été organisé afin de remercier les donateurs et d'inviter la générosité de nouveaux partenaires. Toutefois, partant d'un niveau élevé de co-financements externes en 2018, la cible d'une évolution annuelle de 5 % définie par le précédent COP semble difficilement atteignable.

Concernant la trésorerie, les trajectoires d'atterrissage ont été plus favorables que celles initialement prévues lors de la rédaction des indicateurs, notamment du fait de la vente de refuge de Bayasse, du mécénat et des recettes supplémentaires.

### 6.3. Fonctionnement général de l'établissement

Le Parc national a conduit une action volontariste afin de faire baisser ses charges fixes (recours aux marchés inter-ministériels, consignes de sobriété, recours à l'intérim, mutualisation des moyens et des compétences en inter-Parc national alpins, gestion responsable du Parc national automobile, etc.). Le passage au SFACT a également permis d'améliorer la qualité comptable de l'exécution budgétaire. Toutefois des distorsions dans le logiciel comptable, la revalorisation des coûts salariaux et l'inflation rendent peu visible l'effort fourni par l'établissement.

#### 6.4. Gestion des ressources humaines

Le contexte sanitaire ou encore les contraintes calendaires ont conduit à l'annulation de très nombreuses formations, de même que la réduction des offres de formation de l'OFB.

Un plan pluriannuel de formation a toutefois été adopté et de nombreuses formations en interne organisées. Les différents confinements ont amené à un élargissement massif du télétravail et a une forte adaptation du personnel du Parc national (adoption PCA & PRA, visioconférences, nouvel intranet, etc.).

On observe par ailleurs un fort renouvellement des agents au sein de l'établissement, permettant régulièrement d'obtenir un regard neuf sur les différentes problématiques de l'établissement.

#### 6.5. Politique immobilière : SPSI

La maison du Parc national à Saint-Étienne-de-Tinée a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, la rendant dorénavant à énergie positive. A Saint-Martin-Vésubie, une pompe à chaleur a été installée permettant l'abandon des énergies fossiles. Des travaux de rénovation et d'amélioration des studios du Parc, tant au siège qu'à Barcelonnette, ont été entrepris et le Refuge de Bayasse a été vendu. Le bail des garages de stockage de la signalétique sentiers a été rompu et le matériel relocalisé dans un local aménagé en Tinée. Des travaux ont été lancés par le Département des Alpes-Maritimes à Valberg, afin de réaliser une Maison de l'Environnement qui abritera la maison du Parc national. Enfin, la révision du SPSI a été lancée.

N° d'objectif	Intitulé objectif	Intitulé indicateur	Réussite indicateur
20	Management général	Élaboration d'une cartographie des achats et définition d'une stratégie des achats	
21	Gestion financière	Évolution de la proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN	
		Montant des restes à payer / trésorerie globale (hors enveloppe de fonctionnement)	
22	Fonctionnement général de l'établissement	Évolution de la proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du Parc national (part restante pour l'action sur le terrain des Parcs)	
23	Gestion des ressources humaines	Nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	

## Conclusions du bilan du COP 2019-2023 du Parc national du Mercantour

### Une atteinte partielle des objectifs

Sur les **23 objectifs** du contrat :

**13**

ont été atteints voire dépassés

**9**

ont été atteints partiellement

**1**

non atteint

### Une stratégie correctement mise en œuvre

Au vu du contexte de la mise en œuvre du COP (crise sanitaire et tempête Alex notamment), la stratégie d'origine a été fortement chamboulée, mais a été correctement menée. La priorité a été portée sur la mise en œuvre de la charte et son évaluation finale, sur les actions à destination du grand public et des scolaires, sur le renforcement des partenariats avec les acteurs territoriaux et forces vives du territoire mais surtout sur les travaux post-tempête Alex, qui continuent de générer un impact pérenne sur les activités du Parc national.



### Des points de faiblesse

- Une absence d'évaluation à mi-parcours de la charte et d'un déploiement durable de l'outil EVA
- Une résistance de certaines communes à adhérer à la charte
- Un manque de dynamisme persistant au sein de certaines commissions du CESC
- Un fort roulement et renouvellement des agents couplé à des baisses de moyens humains qui rend difficile la montée en puissance sur des thématiques nouvelles



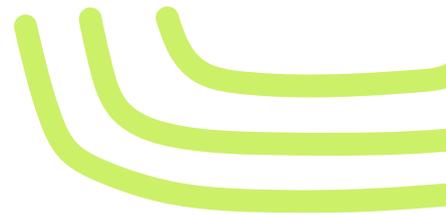
## C. Quatre objectifs de performance pour la période 2024-2028

Quatre objectifs de performance sont définis dans ce contrat, constituant les **priorités générales et orientations stratégiques** assignées aux parcs nationaux pour la période 2024-2028 :

Ces 4 objectifs seront systématiquement conduits en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'Etat) et privés (acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs), et les autres gestionnaires d'aires protégées.

Solidement implantés dans les territoires et nouant des relations fortes avec les acteurs tels que les collectivités, les associations, les entreprises, les représentants d'usagers et d'habitants, les parcs nationaux ont un **rôle d'ensemblier** afin de porter un projet de territoire cohérent et co-construit, déclinant les différentes politiques nationales.

Ils continueront à jouer un **rôle d'avant-garde** en tant que territoires d'expérimentation et d'innovation pour valoriser le bien commun que constituent leurs patrimoines naturel, paysager et culturel. Ils constituent des lieux pour inventer de nouveaux modèles et partenariats et tester de nouvelles solutions techniques écologiques, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation.



### **1 Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux et faire des parcs nationaux des acteurs majeurs de la SNB 2030 et de la SNAP**

Un Parc national est un territoire d'exception : une combinaison unique entre richesse biologique, diversité géologique, activités humaines, paysages et patrimoine culturel.

Avec 26 000 km<sup>2</sup> de zones cœur, les parcs nationaux constituent le « fer de lance » de la protection forte (ils représentent 60 % de la protection forte du territoire terrestre). Outils territoriaux privilégiés de la mise en œuvre de la stratégie nationale de biodiversité (SNB) et de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), ils doivent être les ambassadeurs des politiques françaises de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, les Parcs nationaux contribueront notamment au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux.

En leur sein, les missions des parcs nationaux continueront à viser à l'excellence en termes de **préservation, gestion, restauration et connaissance de ces patrimoines.**



© F. Breton / PnM

Ces missions « historiques » fondamentales se poursuivront en œuvrant **efficacement et de façon adaptée** vers un état de conservation favorable de la biodiversité, assurant la fonctionnalité des écosystèmes, et résiliente au changement climatique. Les parcs nationaux joueront un rôle moteur pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) pour les espèces protégées, qui pourront par ailleurs évoluer vers des PNA Habitats.



© F. Breton / PnM

Les parcs nationaux continueront à offrir des **territoires d'expérimentation** très dynamiques, afin d'apporter des **réponses concrètes et inspirantes** dans de nombreux domaines (réintroduction et renforcement d'espèces, restauration des milieux et de leurs fonctionnalités, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, développement de l'agro-écologie, etc.). Ils favoriseront **l'adaptation de leurs territoires au changement climatique** ainsi que la **promotion de solutions fondées sur la nature** notamment dans la prévention du risque incendie.

Ces missions seront également associées à l'amplification d'**actions de prévention et de police en coordination avec les services de l'Etat (MISEN) et l'OFB** afin de s'assurer du respect des mesures réglementaires et faire cesser les usages abusifs des milieux en priorité dans les cœurs de parcs nationaux. De plus, en coordination avec les tissus associatifs et universitaires, les parcs nationaux porteront **des programmes partagés de connaissance des patrimoines et de suivi de leur évolution** sous la pression des activités humaines et des autres changements globaux, au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.

## 2

**Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, de l'environnement, un moteur du développement durable des territoires en valorisant les partenariats et les liens que les parcs nationaux entretiennent avec les autres acteurs du territoire**

Les missions des parcs nationaux ont considérablement évolué depuis la loi du 14 avril 2006 pour intégrer un volet « développement durable » tant en cœur de parc national qu'en aire d'adhésion.

Approuvée par décret en Conseil d'État, la **charte** d'un Parc national constitue un projet de territoire pour 15 ans. Construite en concertation avec les acteurs locaux, elle définit pour ses espaces une politique concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable des patrimoines naturel, culturel et paysager sur l'ensemble du territoire du parc national (cœur et aire d'adhésion).

Pour leur mise en œuvre, les parcs constituent des **espaces de dialogue et d'action concrète en faveur de la transition écologique entre l'État et les collectivités** mais aussi avec les entreprises, les associations ou les particuliers souhaitant s'investir. La **gouvernance des parcs nationaux devra ainsi continuer à conforter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux** (élus, acteurs économiques, associations, usagers, citoyens, scientifiques, etc.) dans leur gestion et favoriser les processus participatifs pour une plus grande adhésion à l'action des parcs et pour répondre aux attentes de la population.

Les prochaines années seront également marquées par le **suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de certains parcs nationaux**. Cette démarche essentielle permet de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente des actions menées dans ce cadre.



**Les partenariats avec les collectivités et les autres acteurs du territoire en particulier seront renforcés**, à travers la signature de nouvelles conventions ou contrats, et l'essaiage des bonnes pratiques et des projets vertueux sera encouragé, y compris au-delà du territoire du parc national.

Aujourd'hui, lieux d'innovation et de **démarches pilotes de transition écologique**, les Parcs ont un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à **développer**, avec les acteurs socio-économiques, **des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des parcs, dans une démarche co-construite** avec les filières concernées (entreprises, exploitants agricoles et forestiers, acteurs du secteur touristique).

Ils continueront à **soutenir et accompagner les pratiques durables** (pastoralisme, agriculture biologique, etc.). **Ils continueront également à promouvoir une économie locale respectueuse à travers le développement de la marque « Esprit Parc national »**, afin que les territoires classés en parcs nationaux bénéficient des nombreux atouts procurés par le classement en Parc national.



© M. Jung / PnM

Ce rôle d'ingénierie territoriale et plus largement d'accompagnement des acteurs publics est fondamental pour que la préservation de la biodiversité soit pleinement intégrée dans l'ensemble des **politiques de développement et de planification déployées sur les territoires** (politiques d'aménagement, politiques sectorielles et de gestion des ressources). Les Parcs veilleront ainsi à ce que leurs orientations soient bien intégrées et cohérentes avec les différentes politiques publiques déployées sur leurs territoires.

**Enfin, ils capitaliseront et valoriseront leurs expériences et leurs savoir-faire**, y compris au-delà de leur territoire, afin d'impulser des dynamiques en faveur de la transition écologique.



### **Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation**

Depuis leur création, les équipes des parcs nationaux jouent un rôle reconnu **d'accueil, de sensibilisation, de médiation et d'éducation du public** aux enjeux de préservation des patrimoines des territoires.

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre ces missions fondamentales et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la préservation de ces territoires afin de contribuer à une responsabilisation des générations futures et à une solidarité écologique, **en lien avec tous les acteurs de la biodiversité** et en particulier le réseau des espaces protégés et l'OFB.

La présence quotidienne des équipes sur le terrain est essentielle pour faire connaître les patrimoines. Le **recours au volontariat de service civique** sera développé par les Parcs, conformément au Grand programme national de Service Civique « jeunes et nature ».

Les parcs sont également des lieux privilégiés pour une meilleure connexion à des citoyens, habitants ou visiteurs de ces territoires, avec la nature. **Les conditions d'accueil de tout type de public compatibles avec les objectifs de préservation des patrimoines** seront ainsi améliorées, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil.

Le développement **d'infrastructures** d'accueil du public au niveau des portes d'entrée ou telles que les maisons de Parcs est essentiel ainsi que le **déploiement d'outils de découverte, d'interprétation** (sentiers aménagés de découverte, outils numériques) ou la **participation active à une diversité d'événements** (manifestations grand public, expositions, atlas de la biodiversité communale ABC, etc.) pour sensibiliser et mobiliser le public.

Enfin, **l'action éducative en faveur des jeunes** dans les parcs sera renforcée, par exemple à travers le déploiement des aires terrestres et maritimes éducatives ainsi que toutes autres initiatives à destination des scolaires.



## Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion des établissements publics

Dans un contexte de respect des objectifs en matière de dépenses publiques, l'action des parcs nationaux doit se poursuivre dans la **recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens (humains, financiers et immobiliers)**, en poursuivant les **mutualisations et les synergies**, en particulier avec l'OFB mais aussi en inter-parcs ainsi qu'avec les services et établissements de l'État locaux et les collectivités.

Dans le cadre de la convention de rattachement avec l'OFB renouvelée en 2022, la **dynamique de travail mise en place entre les établissements publics** sera ainsi consolidée, en particulier sur les sujets suivants : la gouvernance, les services communs administratifs, la communication, la marque « Esprit Parc national » et plus généralement les sujets métiers. Dans toutes leurs actions, le recours à des **services numériques innovants** tels que l'intelligence artificielle sera exploré.

La **recherche de cofinancements** publics (notamment la mobilisation du Fonds vert et des fonds européens) et privés sur des projets structurants des Parcs doit également rester une priorité, dans un cadre financièrement soutenable. Ils veilleront à mettre en place une **procédure de contrôle interne budgétaire et comptable afin de maîtriser les risques financiers**.

Par ailleurs, les Parcs élaboreront progressivement leur **stratégie pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines**.

S'agissant de leur patrimoine bâti, **ils initieront ou renouvelleront progressivement leur Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)** conformément aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

Ils tiendront compte dans toutes leurs actions, des nécessités **d'améliorer la qualité de vie au travail** (y compris par la mise en place du télétravail) et la **performance environnementale** des établissements conformément aux engagements de l'État pour des services écoresponsables.

Enfin, afin de renforcer le rayonnement des messages, « plaidoyers » et actions des Parcs, une **stratégie de communication inter-parcs** sera établie en lien avec celle de leur ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celle de ses partenaires. La présence sur les scènes européennes et internationales des établissements sera également poursuivie afin de valoriser les savoir-faire et valeurs des établissements.

## D. Objectifs opérationnels par domaine d'activité

1

### Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Dans ce domaine d'activité, c'est la mise en œuvre de la stratégie scientifique du Parc national du Mercantour, à travers son plan d'actions 2023-2027, qui guide la définition des différentes actions et sous-actions qui seront mises en œuvre.

#### Activité 1-1 : Acquisition des connaissances



D'une manière générale, la poursuite de la connaissance du patrimoine est encore prioritaire pour le Parc national et l'implication dans la stratégie d'acquisition de connaissances naturalistes continentales pilotée par le Muséum National d'Histoire Naturelle sera visée systématiquement par souci de cohérence nationale. Pour les espèces non présentes dans les PNA/PRA, il s'agit des espèces présentes sur les listes rouges et les espèces prioritaires au titre de Natura 2000.

Les démarches du type inventaire généralisé « All Taxa Biodiversity Inventory ATBI » de connaissance de la biodiversité cachée seront poursuivies sur des sites sous-prospectés ou remarquables. Les Explor'nature seront également maintenus, afin de fédérer les équipes du Parc national et ses partenaires scientifiques autour de l'acquisition de données naturalistes. Le Parc national continuera à s'inscrire dans les grands réseaux de connaissance et de suivi de la faune et de la flore. La priorité sera de maintenir la participation dans les réseaux dans lesquels il est déjà engagé (Observatoire des Galliformes de Montagne, réseau loup, Vulture Conservation Fondation, oiseaux d'altitude, observatoire rapaces LPO, réseau conservation flore, Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères, Espèces Végétales Exotiques Envahissantes).

Le Parc national stabilisera et consolidera les protocoles engagés, notamment autour du changement climatique. Il viendra également approfondir la connaissance de l'état de conservation des milieux. Il rééquilibrera son activité vers la connaissance et la préservation de la flore et les habitats naturels à travers la mise en œuvre de la stratégie de connaissance et de conservation de la flore vasculaire, qui vient prioriser les taxons sur lesquels le Parc national doit agir en matière de connaissance et de gestion, afin de hiérarchiser les actions à mettre en place d'ici 2027.



Il poursuivra la démarche inter-parcs alpins « Sentinelles des Alpes » dans laquelle il est déjà impliqué pour les dispositifs Lacs, Flore, Alpes sentinelles et Orchamp, qui vise à mieux connaître les impacts des changements climatiques sur les milieux naturels en lien avec les activités humaines.

Le Parc national finalisera le projet LIFE WolfAlps afin d'améliorer la connaissance de l'organisation des meutes de loup et leur occupation du territoire à travers des actions de suivi hivernal des indices de présence, des analyses génétiques et la pose des pièges photographiques. Il resserrera les actions financées par le Plan Loup en tirant parti des enseignements du bilan LIFE.

Enfin, la veille sanitaire sera maintenue pour garantir une bonne réactivité en cas d'épizootie dans un contexte où faune domestique et faune sauvage sont de plus en plus régulièrement en contact. En particulier, le bouquetin fera l'objet d'une surveillance active.

Le Parc national continuera à réaliser des inventaires naturalistes faune/flore afin de garantir la bonne instruction des autorisations de coupes en cœur de parc national.

Également, le Parc national mettra en œuvre le plan d'action de la réserve intégrale de Roche Grande afin de suivre les évolutions du milieu naturel.

Enfin, sur le patrimoine culturel, le Parc national poursuivra l'alimentation de l'observatoire des paysages et le mettra en valeur à travers la mise en place d'un site internet de visualisation des photos.

## Activité 1-2 : Administration et diffusion des connaissances

Au-delà de la gestion de la base de données naturalistes actuellement utilisée via l'outil Geonature, le Parc national dispose de l'outil de saisie Obs'Mercantour qui récolte les données d'observation du grand public. Cet outil sera revu afin de le rendre plus attractif et recentré sur les priorités du Parc national, en ciblant particulièrement les bouquetins marqués et autres programmes spécifiques aux vallées. Les observations restantes seront orientées vers les autres plateformes participatives existantes, telles que faune-paca ou encore Pl@ntnet par exemple.

De nouveaux outils et challenges opendata pourront être développés afin de structurer et analyser les données pour pouvoir mieux les exploiter et les rendre accessibles.

Au niveau culturel, un travail sera engagé, dans le projet COGNITIO-FORT, afin de centraliser les données et les archives bibliographiques de l'ensemble des ouvrages fortifiés du territoire du Mercantour et de ses partenaires transalpins.

Le Parc national contribuera à la formation des partenaires qui participent au suivi des espèces, qu'il s'agisse de bénévoles, d'accompagnateurs de moyenne montagne, de gardiens de refuge ou plus largement de partenaires touristiques labellisés. Tous sont susceptibles de véhiculer les messages de protection et devenir ainsi des ambassadeurs de l'action du Parc national. Dans ce cadre, il est donc nécessaire qu'ils disposent des connaissances suffisantes et d'informations à jour. Cette démarche a été largement développée dans le cadre de l'agrément délivré aux accompagnateurs sur le site des Merveilles et dans le cadre de la dynamique « Esprit Parc national ».

Il poursuit ses démarches de sciences participatives. En particulier, au niveau naturaliste, un partenariat fort a été structuré avec les bénévoles du Réseau Gypaète Mercantour. Le Parc national poursuit son investissement pour fédérer ce réseau qui compte plus de 400 personnes qui s'impliquent à des degrés divers : soit en communiquant une simple observation recueillie lors d'une randonnée, soit en participant régulièrement au suivi d'un couple installé.



Ce travail de structuration, d'acquisition et de diffusion des connaissances est un support indispensable pour acquérir et développer les réflexions scientifiques nouvelles.

Les connaissances et données sont diffusées et mises à disposition du public par de nombreux médias en privilégiant les plateformes nationales ou internationales et en lien avec l'OFB et le MNHN.

## Activité 1-3 : Contribution à des programmes de recherche et de développement

Le Parc national va poursuivre ses partenariats avec les grands acteurs de la recherche, en se rapprochant notamment des pôles méditerranéens en complément de la Zone Atelier Alpes, le plus important catalyseur de la recherche sur les milieux alpins en France, mais également via la montée en puissance du partenariat avec l'OFB. L'accompagnement des chercheurs sera poursuivi grâce à la contribution des agents de terrain qui réalisent des prélèvements ou des relevés pour le compte de programmes de recherche. Cette capacité sera maintenue car elle concourt fortement au rôle de « laboratoire à ciel ouvert » des parcs nationaux. L'accent sera mis sur l'impact des pressions anthropiques sur les milieux déjà concernés par ceux du changement climatique.

La réserve intégrale permettra aussi de mettre en place des protocoles pour la compréhension des dynamiques écologiques dans un contexte de libre évolution. En particulier, un effort sera ciblé sur la relation faune domestique/faune sauvage, dans un contexte où le changement climatique et la sécheresse vont obliger à un partage de ressource en herbe et en eau.

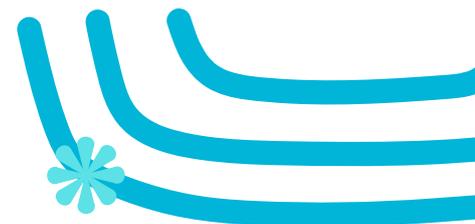
Indicateurs domaine 1	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
1-1 : Nombre d'espèces PNA suivies	10	10	10	10	10
1-2 : Nombre de données transférées annuellement au SINP	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
1-3 : Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances	12	12	12	12	12

#### Méthodologie de calcul des indicateurs :

**1-1 :** Le nombre d'espèces (faune et flore) suivies dans le cadre de plans nationaux d'action (PNA) est représentatif de la contribution du Parc national aux politiques nationales. Toutefois les variations de l'indicateur ne dépendront pas forcément des objectifs d'actions du Parc national mais bien des plans mis en place au niveau national.

**1-2 :** Le nombre de données transférées annuellement au SINP représente également le partage et la diffusion des connaissances acquises par le Parc national (données faunistiques et floristiques).

**1-3 :** L'indicateur comptabilise à la fois les conventions de recherche, afin de valoriser les programmes scientifiques d'ampleur auxquels les Parcs participent, et à la fois des autorisations de recherche à des fins scientifiques en cœur de Parc national afin d'évaluer la contribution générale du Parc national à l'amélioration des connaissances. Il peut être utilement complété par la liste de ses partenariats afin d'identifier les thématiques de recherche principale du Parc national.



## 2

## Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

### Activité 2-1 : Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des Parcs nationaux

Le changement climatique est une des grandes pressions exercées sur la biodiversité et en accélère toujours plus l'érosion. Son atténuation et la lutte contre ses effets sont des défis auxquels doit faire face le territoire. Au-delà de la connaissance des effets du changement climatique sur les milieux et les espèces, la protection et la restauration des patrimoines pour rendre ces derniers résilients aux changements climatiques passent par la mise en œuvre de réponses concrètes dans différents domaines, permettant ainsi une adaptation aux changements climatiques.

A titre d'exemple, le développement de solutions fondées sur la nature et en termes d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique pourra être expérimenté. Une stratégie sera élaborée sur l'adaptation du territoire au changement climatique. Elle pourra s'appuyer sur la méthodologie proposée dans le guide Natur'Adapt qui vise à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe.

La stratégie sera formalisée dans un document synthétique (une à deux pages) dédié, présenté pour avis au conseil d'administration de l'établissement et annexé au rapport annuel d'activité du Parc national. Elle pourra comporter un diagnostic de vulnérabilité aux risques naturels et effets du changement climatique et proposer des actions d'adaptation face aux risques identifiés. Toutes autres actions en cours de réalisation ou projets déjà prévus par le Parc national pourront être utilement intégrés à cette stratégie.

Par ailleurs, le Parc national est engagé, avec sept autres espaces protégés alpins, dans le programme ACLIMO, qui a pour objectif d'accompagner les territoires dans l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte de diminution de la ressource en eau.

Au cours des années 2020 et 2023, le Parc national a connu deux tempêtes qui ont profondément marqué le territoire, avec des situations d'urgence à traiter, des accès totalement endommagés vers les communes du Parc national (infrastructures routières, ferroviaires...) et des sentiers et passerelles détruits. Le Parc national a pu démontrer sa faculté de résilience et d'adaptabilité pour accompagner les acteurs locaux dans des situations d'urgence climatique. Toutefois, d'autres risques sont régulièrement mis en avant comme le risque incendie, qui fait accroître la pression de surveillance l'été ; les éboulements qui coupent des routes à la circulation, etc.

La récurrence de ces événements laisse planer un risque sur la bonne gestion du Parc national puisqu'ils ont un impact sur l'organisation et le budget de l'établissement. Ainsi, ce sujet a été mis en évidence dans le cadre de l'évaluation de la charte et a été discuté avec les partenaires du territoire lors de séminaires. Il questionne sur l'adaptation des modes d'actions du territoire et notamment du Parc national à long terme.



## Activité 2-2 : Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Concernant la police, la stratégie de l'établissement est de concentrer les moyens sur les actions qui permettent la plus grande efficacité dans la prévention des impacts négatifs sur les patrimoines naturel, culturel et paysager. Une chargée de mission dédiée permet de coordonner le partage des connaissances et des avis pour tout projet susceptible d'impacter le patrimoine du territoire du Parc national (zone cœur et aire optimale d'adhésion).

La procédure interne d'instruction des demandes d'autorisation et d'avis associant systématiquement les services territoriaux et de gestion du patrimoine améliore considérablement la formalisation des exigences nécessaires à la protection des patrimoines. L'objectif est désormais de perfectionner les processus d'autorisations (autorisations pluriannuelles, automatisation, lisibilité sur les circuits de délivrance et le suivi, etc.), de manière à faciliter les démarches administratives pour la bonne mise en œuvre des prescriptions réglementaires en cœur de Parc national (guide, bâti, paysage, etc.). La politique pénale devra également être formalisée, et plusieurs doctrines (manifestations en cœur par exemple), en cours de réflexion, seront produites et mises en œuvre.

La stratégie de surveillance définira comment optimiser l'allocation des moyens dédiés à ces missions et les répartir équitablement entre les vallées et les sites à enjeux en incluant les renforts saisonniers.

Le Parc national réalise également les porter à connaissance des données naturalistes en amont des projets soumis à évaluation Natura 2000 ou à étude d'impact environnemental. Les actions à l'attention des résidents et usagers de la zone cœur, en matière de communication sur les enjeux et d'accompagnement au respect de la réglementation seront poursuivies, ceci afin d'aider les porteurs de projets dans leur démarche pour « éviter-réduire-compenser » les impacts potentiels sur l'environnement.

La qualité des échanges en interne (briefing police, etc.) et externe (GT police, partenaires, etc.) devra être entretenue. Le Parc national maintiendra par ailleurs :

- sa participation aux travaux des MISEN des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi qu'au CODEB et au COPOLEN des Alpes-Maritimes et à la MIPE des Alpes-de-Haute-Provence ;
- ses activités de police dans le cadre des plans de contrôle départementaux et l'organisation des missions conjointes avec la gendarmerie, les DDT(M), l'OFB, y compris les tournées de surveillance permettant d'être visibles et de prévenir les infractions ;
- les échanges réguliers avec les Parquets et les officiers du ministère public ;
- l'animation du groupe police interne au PnM et la préparation et l'adoption de la réglementation dérivée du décret et de la charte restant à prendre ;
- l'activation de la police administrative offerte par l'ordonnance n°2012-34 d'harmonisation des polices du code de l'environnement, en accord avec les Parquets et le cas échéant, les préfectures comme la transaction pénale ;
- le réseau de compteurs pédestres et routiers pour mesurer l'évolution des fréquentations et des usages dans la durée et dont les données sont des préalables à la mise en œuvre d'éventuelles mesures nouvelles de gestion des fréquentations ;
- la politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement déployée sur le terrain, dans les maisons de Parc, dans les établissements scolaires et auprès du grand public. Une attention particulière sera menée pour vulgariser les enjeux de protection et notamment l'intérêt et le rôle de la réglementation et des missions de police.



En matière de surveillance et de police, les actions significatives de surveillance et de contrôle seront dictées par les principes suivants :

- Veiller au respect des prescriptions édictées dans les autorisations de travaux, manifestations, conventions pluriannuelles de pâturage, etc.
- Contrôler le respect des interdictions de survol et du respect des plans de vol pour ceux qui sont autorisés
- Maintenir des contrôles conjoints avec :
  - les services départementaux de l'OFB sur les débits réservés aux exutoires des ouvrages hydroélectriques et sur les modalités de pratique de la chasse, en aire optimale d'adhésion du Parc national ;
  - la Gendarmerie nationale sur la circulation des véhicules terrestres à moteur sur la route de la Bonette.

Enfin, le Parc national veillera à encadrer et assurer l'intégration du Tour de France 2024 dans le respect de la réglementation du Parc national. L'évènement se déroulera en cœur de Parc national en Tinée et en Ubaye.

## Activité 2-3 : Restaurer et gérer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

### 2-3.A : Restaurer et gérer un patrimoine naturel

Le Parc national est impliqué dans la conservation des espèces sensibles et menacées. Il continuera à veiller tout particulièrement à la **quiétude face aux activités** qui s'exercent sur le territoire (survol, activités de pleine nature, pastoralisme...) via sa réglementation mais aussi via des dispositifs partenariaux de présentation des enjeux et des risques pour la biodiversité. La mise en place de dispositifs de quiétude sera ainsi maintenue. Les partenariats avec les **fédérations de sport de nature seront intensifiés afin de sensibiliser les usagers** via la mise en place de signalétique et la transmission rapide des informations de la sensibilité des sites. Dans le cadre du Plan Régional d'Actions chiroptères, l'établissement définira et mettra en œuvre un plan d'actions en faveur de la trame noire et des chiroptères avec des actions de restauration et de mise en tranquillité des gîtes dans des milieux anthropiques.

Le Parc national mène une **politique incitative envers les bonnes pratiques agricoles à travers des MAEC** à la fois sur les alpages utilisés par les troupeaux mais aussi pour la préservation des prairies de fauche, milieux riches en biodiversité et actuellement en régression. Le cadrage des conventions pluriannuelles de pâturage sera nécessaire pour limiter la pression pastorale par la maîtrise des chargements et des durées de présence sur les alpages. Une importance particulière sera accordée au relationnel avec le monde du pastoralisme, en renforçant les liens avec les éleveurs en cœur de parc national.



© F. Breton / PnM

Le Parc national soutiendra son plan d'actions pour la **restauration des zones humides**, qui vise à la fois leur suivi mais aussi la mise en défens des zones les plus sensibles pour limiter l'eutrophisation et le piétinement. Il accompagnera, entre autres, la clôture de zones humides d'altitude en partenariat avec les bergers. Il continuera notamment de développer le tableau de bord de suivi des zones humides, et le déploiera progressivement pour les lacs d'altitude, les alpages et les forêts afin d'évaluer leur état de conservation.



© L. Martin-Dhermont / PnM

Des actions de restauration et de sensibilisation à ces sujets seront par ailleurs mises en œuvre auprès des acteurs du territoire. Avec l'ONF, il pourra perpétuer la mise en place d'**îlots de sénescence** pour permettre l'expression de la biodiversité des forêts matures. Il maintiendra la mise en compatibilité des aménagements forestiers avec la charte et la bonne connectivité entre peuplements en libre évolution afin de garantir une gestion forestière préservant les enjeux de biodiversité.

Il évaluera l'impact de la mise en œuvre du **plan de restauration des lacs d'altitude**, qui avait pour objectif la suppression de la pratique d'alevinage sur une partie des lacs de montagne selon le plan validé par les représentants des pêcheurs, pour revenir à un fonctionnement naturel de l'écosystème. Il pourra restaurer la naturalité de certains lacs par un désempoisonnement ciblé sur le vairon.

A travers ces actions, le Parc national mettra ainsi la priorité sur les zones d'altitude en matière de restauration des milieux, ces derniers étant les plus menacés car soumis à la fois à des pressions anthropiques multiples et aux impacts du changement climatique.

Les actions visent donc à permettre un retour à un état plus proche du fonctionnement naturel des milieux pour permettre d'avoir une meilleure résilience et de continuer à jouer leur rôle de ressource en eau de tête de bassin.

En outre, le Parc national devra évaluer l'efficacité des mesures de gestion et de restauration mises en place.



### 2-3.B : Restaurer et gérer un patrimoine culturel et paysager

Le Parc national :

- poursuivra sa politique de mise en interprétation des sites majeurs du Parc national, dans une démarche de co-gestion avec les collectivités concernées notamment sur les sites de la Bonette, de l'Authion et de la Gordolasque ;
- maintiendra son implication dans la gestion et la requalification du site des Merveilles en lien étroit avec les gestionnaires du site classé (DREAL PACA, DRAC PACA, DDTM, FFCAM, mairie, etc.) afin d'améliorer l'accueil sur site avec un bâti plus harmonieux et mieux dimensionné et assure la conservation des gravures ; il poursuit le dispositif de surveillance renforcé en partenariat avec la DRAC et organise et encadre les conditions de visite et de découverte du site ;
- continuera à mettre en valeur le chantier de fouille archéologique de la Tournerie auprès du grand public ;
- conduira régulièrement des opérations de résorption des points noirs paysagers et d'évacuation de barbelés militaires ;
- clarifiera sa politique sur le bâti d'un point de vue technique mais également des démarches administratives, afin de mettre en œuvre les prescriptions réglementaires en cœur de parc national ;
- valorisera l'observatoire photographique des paysages.

En outre, le Parc national est partenaire du projet COGNITIO-FORT, piloté par le Département des Alpes-Maritimes, qui a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine militaire transfrontalier.



Indicateurs domaine 2	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
<b>2-1</b> : Élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	En cours	En cours	Finalisation	Mise en œuvre	Mise en œuvre
<b>2-2</b> : Nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par les agents du Parc national (Police administrative et police judiciaire)	620	620	620	620	620
<b>2-3.A</b> : Nombre de projets opérationnels de restauration et de gestion du patrimoine naturel	3	3	3	3	3
<b>2-3.B</b> : Nombre de projets opérationnels de restauration et de gestion du patrimoine culturel et paysager	2	2	2	2	2

**Méthodologie de calcul des indicateurs :**

**2-1:** L'indicateur rendra compte du niveau d'avancement de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

**2-2** : La police administrative, comprise dans son acceptation large, comprend les activités suivantes :

- Temps dédié aux procédures de police (TA, PV, contrôles administratifs et suites, etc.) issu d'OSCEAN,
- Temps dédié à la recherche d'infraction judiciaire,
- Temps dédié à l'instruction et à la délivrance d'autorisations administratives.

L'indicateur ne comprend pas le temps dédié aux activités de prévention (maraudage mais également les actions de sensibilisation à l'environnement) dont l'estimation quantitative est difficile. L'indicateur permet précisément d'évaluer le ratio entre les moyens du Parc national et les missions de police environnementale mises en œuvre. Il ne porte pas sur une approche territoriale de la police environnementale et permet par conséquent de comptabiliser le nombre de jours dédiés à la police de l'environnement sur l'ensemble des communes de l'aire optimale d'adhésion.

**2-3.A** : Le Parc national se concentrera uniquement sur les projets de restauration au travers de cet indicateur afin de mettre en avant cet enjeu phare de la SNB. Ainsi l'indicateur comptabilisera les projets réalisés, ainsi que les diagnostics ou études préalables aux projets de restauration du patrimoine naturel. Il comprendra les projets aidés et/ou portés par le Parc. Il pourra être complété par des indications de superficie ou de linéaire concernés. À titre d'exemple, les projets de restauration de zones humides, du fonctionnement naturel de lacs (arrêt de l'alevinage, désempoisonnement, etc.) ou encore d'habitats seront considérés. Pour rappel, la restauration du patrimoine naturel peut être définie comme le processus consistant à contribuer, activement ou passivement, au rétablissement d'un écosystème afin d'améliorer son état de conservation dans le but de conserver ou de renforcer la biodiversité et la résilience de cet écosystème.

**2-3.B** : Là encore le Parc national ciblera, au travers de cet indicateur, les projets de restauration du patrimoine culturel et paysager. Seront comptabilisés les projets mis en œuvre par le Parc national mais également les diagnostics ou les études préalables aux projets de restauration, ainsi que les projets aidés et/ou portés par le Parc national. L'indicateur pourra être complété par des précisions sur la nature et le lieu des projets de restauration culturelle ou paysagère. Les projets de requalification de sites majeurs (tels que la Bonette, l'Authion ou encore la Gordolasque), de restauration de bâtis (forts militaires dans le cadre du projet COGNITIO-FORT à titre d'illustration) ou encore de résorption des points noirs paysagers pourront par exemple être retenus.

## 3

## Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

*La relation partenariale avec tous les acteurs qui vivent et interviennent sur le territoire est au cœur de la charte. Ce domaine d'activité est important. De nombreuses actions pourront être identifiées dans les conventions d'application avec les communes, les intercommunalités ou les contrats de partenariat passés avec d'autres structures.*

*De manière plus ciblée, l'établissement cherchera à construire des partenariats à l'échelle des structures (fédérations ou syndicats d'usagers, associations, collectivités...) et au niveau individuel (promotion des sciences participatives, participation à des actions du Parc national...).*

*Dans tous les cas, il s'agit de viser une appropriation forte du territoire, de ses patrimoines et de l'institution Parc national par les habitants et les usagers afin qu'ils en soient davantage des ambassadeurs, deviennent des relais locaux des politiques du Parc national, notamment celles de protection et s'engagent progressivement dans une évolution vertueuse de leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement.*

**Sept cibles prioritaires ont été fixées pour le présent contrat :**

### 3-1 Agriculture et filières agricoles (MAEC, PAC, contrats N2000, ...)

Le Parc national poursuivra le partenariat avec la profession agricole, grâce à sa commission Agriculture Durable. Il pourra développer l'organisation de réunions de fin d'estives sur l'ensemble du territoire, afin de rassembler éleveurs, bergers et élus pour établir un bilan sur la période estivale.

Le Parc national continuera son investissement dans le plan national d'action Loup et activités d'élevage 2024-2029, avec un accompagnement fort des acteurs de l'agropastoralisme. En particulier, les médiations seront poursuivies pour faciliter la coexistence du pastoralisme avec le loup. Le Parc national déploiera également le programme ACLIMO sur l'adaptation au changement climatique.



### 3-2 Sylviculture et filières forêt-bois (dont mesures sylvo-environnementales)



La convention d'application avec l'ONF sera mise en œuvre, de même que la mise en place de projets communs pour poursuivre la démarche de sylviculture exemplaire dans la prise en compte de la biodiversité et la préservation des forêts matures.

### 3-3 Tourisme, loisirs et accès à la nature (hors réalisations sur les infrastructures d'accueil du public)

Le Parc national cherchera à accompagner un développement touristique responsable et maîtrisé sur le territoire. Il se fixe comme objectif de développer des relations partenariales avec les acteurs de loisirs afin d'orienter les pratiques les plus impactantes hors cœur (trail par exemple). La collaboration avec les offices de tourisme et les médias ainsi que l'alliance avec les acteurs du tourisme (notamment pour faire prendre conscience de la régulation des flux) sera maintenue et les partenariats avec les organisateurs de manifestations sportives, offices de tourisme et acteurs socio-professionnels seront développés.

À titre d'exemple, le Parc national pourra travailler davantage avec les stations de ski, en intervenant notamment dans les parcours de formation ou en élaborant des plans de communication avec les offices de tourisme qui tiendront compte des enjeux de préservation des patrimoines.

Le Parc national mettra en œuvre sa stratégie touristique interne orientée vers une qualification de l'offre. En parallèle, une démarche sera lancée pour une meilleure canalisation du public sur les sentiers, afin de maîtriser les flux.

Le déploiement de la marque « Esprit Parc national » et la promotion des prestataires marqués seront poursuivis pour accompagner progressivement l'établissement d'un réseau de partenaires socio-économiques les plus vertueux possibles vis-à-vis des enjeux environnementaux, ambassadeurs des valeurs du Parc national. Il s'agira, dans une autre mesure, de redynamiser le réseau des accompagnateurs, moins dynamique depuis l'arrivée de la marque.

Par ailleurs, le Parc national est engagé dans le programme BiodivTourAlps qui a l'ambition d'améliorer la connaissance et donc la gestion de la fréquentation touristique dans les aires protégées afin de réduire le dérangement de la faune et la dégradation de la flore. Les refuges sont acteurs de ce projet, avec un accompagnement pour rendre leurs pratiques moins impactantes et pour s'adapter aux nouvelles clientèles.



### 3-4 Aménagement, cadre de vie et urbanisme (porter à connaissance et actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager)

Le Parc national s'identifiera comme un acteur référent dans la continuité des travaux post-Alex et dans la réponse et la rédaction aux documents de cadrage. Il proposera une démarche d'accompagnement à la restauration du bâti dans les hameaux du cœur de Parc national pour permettre la conservation du caractère des bâtiments.

### 3-5 Valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Le Parc national s'impliquera dans la mise en valeur des découvertes faites sur le site de Tournerie. De même, il sera aux côtés du musée départemental des Merveilles pour la valorisation du patrimoine des gravures et continuera à s'investir pour la découverte sur le site à des tarifs abordables et avec un encadrement d'accompagnateurs agréés.

Il s'impliquera également sur la valorisation du patrimoine militaire dans le cadre du programme COGNITIO-FORT, ou encore sur la valorisation des hameaux de cœur de parc.

En outre, la construction d'ouvrages en pierre sèche et le marquage EPN des produits artisanaux locaux seront mis en avant.

### 3-6 Gestion de la ressource en eau

En particulier au travers du programme ACLIMO, le Parc national travaillera à la problématique de l'eau en alpage et à la limitation de l'impact des sécheresses sur les milieux d'alpage. Les évolutions pourront être documentées et partagées, de manière à accompagner la mise en pratique d'actions, tout en tenant compte des enjeux de protection des espaces naturels.

### 3-7 Transition énergétique et changements climatiques

Les collectivités seront incitées et accompagnées sur la réduction de la pollution lumineuse, en particulier à travers la mise en œuvre du plan d'actions de la RICE (Réserve internationale de ciel étoilé), mais aussi l'extension de son périmètre à l'ensemble du territoire du parc national.

Elles seront également sensibilisées sur la transition énergétique, en adéquation avec la prise en compte des enjeux de biodiversité. De manière plus localisée, les démarches de transition éco-labellisées (Flocon vert, Territoire Engagé pour la Nature, etc.) pourront être accompagnées.

En lien avec les offices de tourisme et les collectivités, l'accès au Parc national par des moyens de transport publics ou collectifs et décarbonés sera encouragé et promu.

Également, les acteurs du territoire seront associés à la prise en compte et aux démarches de suivi des effets du changement climatique, notamment concernant la disponibilité en eau. Des projets d'adaptation à partir de solutions fondées sur la nature seront initiés et valorisés.

Indicateurs domaine 3	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
3-1 : Engagement des exploitations dans des démarches agro-environnementales	35	35	35	35	35
3-2 : Surfaces forestières dotées d'un document de gestion durable approuvé par le Parc national	2000	2000	2000	2000	2000
3-3. A : Nombre de bénéficiaires de la Marque « Esprit Parc national » chaque année	65	68	72	76	80
3-3.B : Nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme	2	2	2	2	2
3-4 : Nombre de projets de valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux accompagnés/mis en œuvre	6	6	6	6	6

**Méthodologie de calcul des indicateurs :**

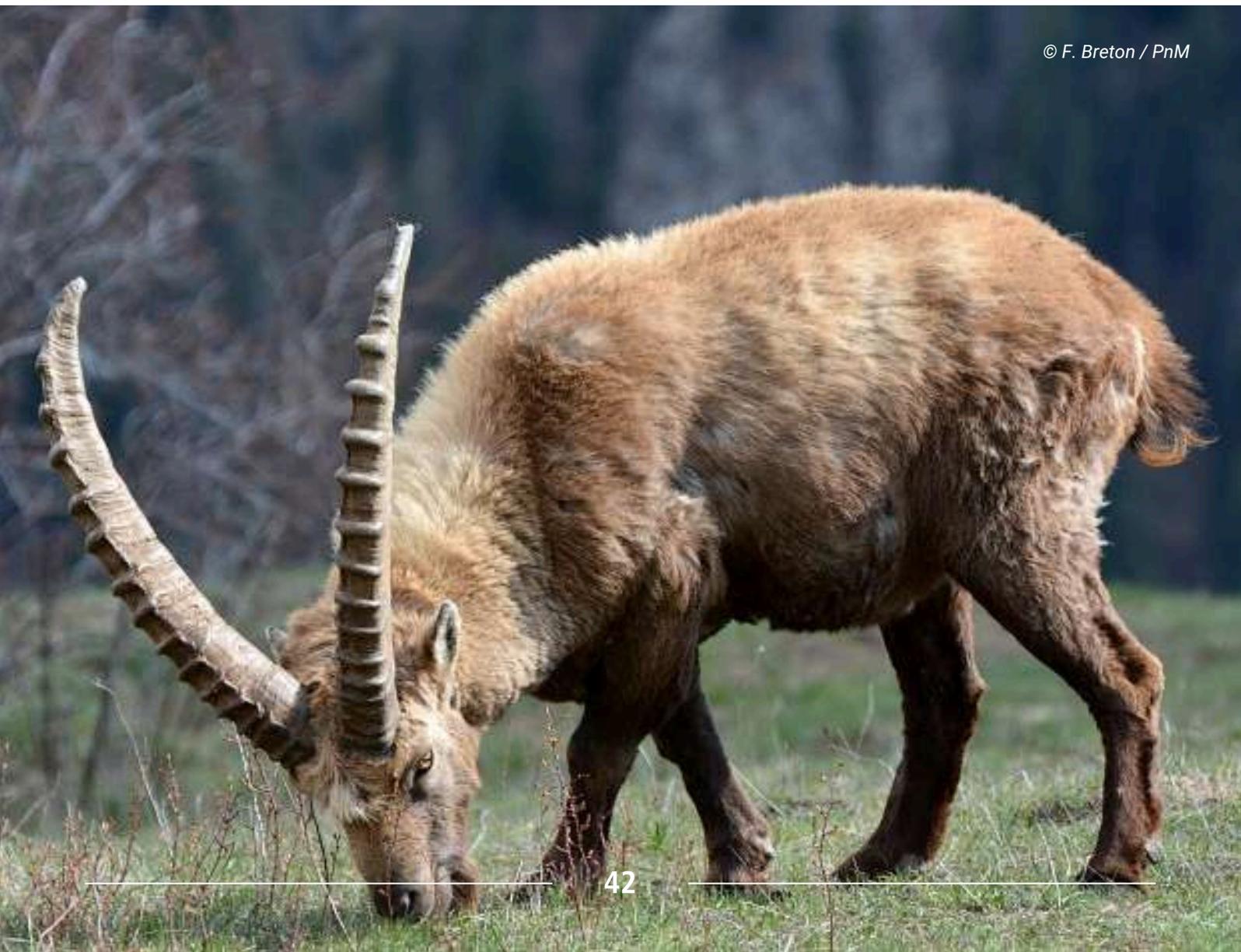
**3-1** : L'indicateur comptabilise le nombre de MAEC à plan de gestion dans lesquelles sont engagées les exploitations agricoles du territoire. Il prend également en compte toute autre initiative d'engagement dans une démarche agro-environnementale.

**3-2** : Les valeurs sont renseignées en hectares. Il est bon de rappeler qu'elles ne reflètent pas les surfaces gérées durablement puisque ne sont recensées que les surfaces dont l'aménagement ou le document de gestion a été renouvelé ou élaboré pour la première fois.

**3-3. A** : Cet indicateur permet de valoriser les partenariats et l'accompagnement des acteurs économiques du territoire par le Parc national. Il renseigne le nombre de bénéficiaires marqués, qui se différencie du nombre de produits marqués.

**3-3. B** : En application de la Stratégie Nationale Biodiversité qui prévoit d'accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité, l'indicateur évalue la prise en compte de la protection du vivant dans le cadre des usages récréatifs du territoire. Il permettra ainsi de considérer la marge de progression dans ce domaine au travers de la mise en place de projets structurants de partenariat (ex : Tour de France).

**3-4** : Sont comptabilisés les projets de valorisation des patrimoines culturels (Tournerie, Merveilles, hameaux en cœur de parc, etc.) et de savoir-faire artisanaux (ouvrages en pierres sèches, produits artisanaux, etc.)



© F. Breton / PnM

## Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

Les objectifs et priorités visant à faire connaître les patrimoines et accueillir les publics du Parc national du Mercantour sont déclinés dans la stratégie de communication, de valorisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable 2021-2025.

De manière générale, l'enjeu est de développer une véritable culture de la nature en encourageant chacun, à son échelle, à s'engager dans un projet de préservation et de conservation des patrimoines, via notamment une évolution vertueuse des comportements et des pratiques. Il est fondamental que les enseignements acquis puissent ensuite être revalorisés sur d'autres territoires, faisant du Parc national un véritable laboratoire de l'écocitoyenneté. Ces objectifs impliquent de mettre l'accent sur les scolaires, d'une part, mais de manière plus large sur les habitants du parc, de renforcer le travail avec les partenaires locaux, de moderniser et redynamiser les maisons de Parc national ainsi que les points de vente qui leur sont associés.

Cela implique également de se mettre en capacité d'adapter au mieux les outils aux cibles visées : outils de communication et de pédagogie modernes, attractifs, sortant d'un cadre moralisateur pour aller vers une invitation à devenir acteur de la protection. Rendre intéressantes et accessibles les notions de nature et de zones protégées est ainsi essentiel.



© F. Breton / PnM

Dans ce contexte, 4 catégories d'outils peuvent être identifiées sur lesquelles le Parc national devra concentrer son énergie pour faire connaître au mieux les patrimoines et accueillir les visiteurs :

- les maisons de Parc national : leur muséographie, leur visibilité, les outils qui y sont mis à disposition, la qualité de l'accueil physique et les animations qui y sont développées ;
- les sentiers et la signalétique, « vitrine terrain » du Parc national donnant accès aux patrimoines et aux paysages, de fait outils essentiels de sensibilisation concrète ;
- les outils de communication et de pédagogie : éditions gratuites ou payantes, politique numérique (site web, réseaux sociaux...), événements de qualité, programme pédagogique annuel ;
- la mise en interprétation sensible des grands sites fréquentés.

Parallèlement, les démarches d'évaluation de la fréquentation (écocompteurs...) permettront d'orienter les modalités de gestion des sites au mieux de l'intérêt de leur protection et de l'amélioration de la qualité de l'accueil.

### Activité 4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire et universitaire

Le Parc national poursuivra la mise en œuvre de programmes pédagogiques transversaux et pluriannuels. Partagés dans l'ensemble des vallées du parc national, ces programmes permettent d'identifier une thématique commune pour tous les agents et les classes, ainsi que le développement, l'homogénéisation et la mutualisation d'outils pédagogiques adaptés.

D'autres actions seront portées aussi bien dans le cadre scolaire que hors cadre scolaire avec des partenaires variés (syndicat d'accompagnateurs en montagne, associations, communes, etc.) afin de toucher un maximum d'enfants dans le cadre d'actions diversifiées.

On notera en particulier les programmes « jeunes ambassadeurs », « aire terrestre éducative », « jeunes au sommet », « jeunes en refuge », « 1001 nuits alpines » ou encore « Young Rangers » dans le cadre du LIFE Wolfalps.

Des interventions éducatives et formations seront également réalisées pour les enseignants et une offre pédagogique pour le public « extra-scolaire » sera définie et structurée (centres de vacances, centres d'accueil de loisirs...), mais aussi pour toucher le public hors Parc national (collèges, lycées, etc.), en prenant en compte les moyens de l'établissement (kits pédagogiques à utiliser en autonomie, supports de formation...). Enfin, l'offre pédagogique pour les jeunes à besoins spécifiques (situation de handicap, décrochage scolaire, quartiers sensibles...) sera renforcée et structurée, et particulièrement ciblée sur les jeunes du littoral.

## Activité 4-2 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire

Parallèlement à l'ensemble des actions tournées vers le public scolaire, le Parc national poursuivra et diversifiera son programme d'animations proposé à destination de tous les publics, au travers de programmes d'animations estivaux ambitieux et la mise en commun d'outils pédagogiques, d'une part, mais également d'une animation à l'année proposée dans les maisons de Parc.

Il élargira la cible des animations, de manière à toucher un public non initié. Il développera par exemple des outils innovants pour diffuser les codes de la montagne, face à un nouveau type de public post-crise sanitaire. En particulier, le Parc national continuera d'investir des domaines pédagogiques tels que celui des sciences participatives, de la biodiversité nocturne ou de l'astronomie.

L'ensemble de la politique éditoriale et numérique du Parc national contribuera également à cette politique d'accueil et de sensibilisation, au travers de publications modernes et attrayantes, régulièrement renouvelées (journal du Parc, dépliants gratuits, animation des réseaux sociaux, actu web...) mais aussi d'outils de médiation, en consolidant par exemple l'organisation des sorties nature et culture.

Par ailleurs, les maisons de Parc national intensifieront leur collaboration avec les offices de tourisme et autres structures en envisageant la mutualisation de leurs compétences.



## Activité 4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

Le Parc national poursuivra sa politique de requalification et de dynamisation des maisons du Parc national et points d'accueil du public, avec notamment la requalification de la maison valbergane en Maison de l'Environnement et de l'Observation, en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes ou encore le transfert de la maison du Parc national de la Sapinière dans un espace mutualisé avec Ubaye-Tourisme au centre de Barcelonnette. L'objectif est d'ainsi créer une dynamique de mutualisation avec les structures partenaires d'accueil du public. Des parcours de visites pédagogiques seront créés afin de rendre les maisons de Parc national accessibles en autonomie par différents publics (animateurs, centres de loisirs, AEM...) Également, en lien avec le CAF, un plan d'actions de rénovation des refuges sera élaboré.

Le Parc national poursuivra également sa politique ambitieuse de restauration et d'entretien des sentiers, véritable vitrine extérieure d'accueil du public dans le parc, avec 550 km de sentier en cœur sous sa responsabilité, gérés en partenariat et avec l'appui du Département. Il finalisera en particulier les travaux de restauration des sentiers détruits par les tempêtes Alex et Aline. À ces sentiers est associé un Parc national signalétique important, qui sera progressivement rénové et modernisé, dans un souci de préservation des sites et des paysages. À ce titre, le Parc national poursuivra son ambition de requalifier ses grands sites (Authion, lac d'Allos, col de la Bonette, Gordolasque, etc.) en y intégrant une

démarche d'interprétation moderne visant à gérer au mieux la fréquentation et les flux, tout en maintenant une qualité d'accueil et en sensibilisant le public aux enjeux de protection et en limitant les infrastructures. Il poursuivra également la mesure de la fréquentation touristique avec pour objectifs d'évaluer des tendances à l'échelle du Parc national et de faciliter les aménagements de quelques sites d'entrée de parc. Il travaillera, entre autres, à une meilleure canalisation du public sur les sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

## Activité 4-4 Outils de communication du Parc national

Le Parc national poursuit sa politique de modernisation et d'adaptation de ses outils de communication. Adapter les outils aux cibles, identifier, moderniser les outils et les diversifier, structurer l'action de communication sont autant d'actions déployées qui continueront à être mises en œuvre progressivement.

Ces actions visent notamment à contribuer à la préservation des patrimoines, au renforcement de la notoriété du Parc national et à favoriser son appropriation par les populations locales et les usagers. Des actions concrètes seront ainsi menées dans les domaines des dépliant gratuits, des brochures, des affiches, des produits régie, de la presse, du web et des réseaux sociaux... Le fonctionnement de la boutique et de la régie devra par ailleurs être optimisé et la création de contenu (vidéos, expositions, etc.) innovée.

### *Focus spécifique : Descriptif des actions en faveur d'un public en situation de handicap*

Parmi les actions décrites ci-dessus, sont prévus des volets spécifiquement dédiés au public en situation de handicap. Entre autres, un guide de randonnées accessibles à tous sera créé, indiquant des circuits pédestres accessibles aux personnes en situation de handicap et qui permettra de décrire plusieurs itinéraires, valoriser les structures d'hébergement adaptées et proposer une liste d'accompagnateurs spécialisés dans le domaine ou toute autre forme de services à la personne. Également, un dépliant FALC (Facile A Lire et à Comprendre), réalisé en partenariat avec les parcs nationaux alpins, verra le jour afin d'améliorer l'accueil du public dans les maisons de Parc national, grâce au soutien de GMF via la fondation Covéa.

De plus, l'ensemble des projets de requalification des maisons de Parc national prévoira une accessibilité PMR à la fois du bâtiment, mais également des animations qui seront proposées (outils proposés autour des 5 sens (tactile, outils audio...). De la même manière, les démarches d'interprétation menées sur les grands sites du parc national incluront une dimension liée au handicap. Enfin, des sorties et animations à destination du public en situation de handicap continueront d'être organisées.

Indicateurs domaine 4	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
<b>4-1</b> : Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
<b>4-2.A</b> : Nombre de visiteurs annuels dans les maisons du Parc national et autres infrastructures d'accueil destinées à la sensibilisation du grand public	40 000	40 000	42 000	42 000	42 000
<b>4-2. B</b> : Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc national	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
<b>4-3.A</b> : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc national aux personnes à mobilité réduite	2	2	3	3	3
<b>4-3.B</b> : Kilométrage de sentiers entretenus en cœur de Parc	350	350	350	350	350
<b>4-4</b> : Nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux	380 000	390 000	400 000	410 000	420 000

**Méthodologie de calcul des indicateurs :**

**4-1 :** Doivent être comptabilisés dans cet indicateur le nombre d'enfants, adolescents et jeunes adultes, élèves ou étudiants sensibilisés dans le cadre scolaire comme dans le cadre du Service national universel (y compris le public résident hors périmètre du parc), aux enjeux de la préservation des patrimoines des territoires. Les projets de formation comme ceux d'animation sont également compris.

**4-2.A :** Afin de faciliter le comptage et d'intégrer toutes les infrastructures destinées à la sensibilisation du grand public, cet indicateur couvre les maisons du Parc national comme l'ensemble des infrastructures visant à sensibiliser, animer ou éduquer aux enjeux de la préservation des patrimoines gérés par le Parc national ou dans lesquelles celui-ci intervient. À titre d'exemple, un office de tourisme peut être considéré comme infrastructure destinée à sensibiliser, ce qui n'est pas le cas des refuges en montagne (ne possédant pas de mobilier d'information et de sensibilisation).

Afin de se limiter aux données accessibles au Parc national et aux données reflétant un effort de sensibilisation du grand public aux enjeux du Parc national, ne seront pas comptabilisés les visiteurs d'infrastructures permanentes présentant uniquement un mobilier d'information ou de sensibilisation. En revanche, si un agent du Parc national tient un stand ou une permanence dans cette infrastructure, ces visiteurs seront comptabilisés. De la même manière, les visiteurs de refuges de montagne possédant du mobilier de sensibilisation seront comptabilisés dès lors qu'un effort d'animation d'un agent de Parc national est prévu.

**4-2.B :** Il s'agit d'englober toutes les personnes ayant bénéficié des actions de sensibilisation menées par le Parc national (y compris avec des infrastructures provisoires comme un stand dans une fête de village ou dans un salon de promotion, un stand à la journée sur une porte d'entrée de parc, etc.). Ces animations peuvent se situer sur le territoire du Parc national comme à l'extérieur de celui-ci.

**4-3.A :** Cet indicateur couvre les actions et projets (aménagement, mise à disposition de matériels, etc.) portés par le Parc national ou dans lesquels celui-ci est partie prenante.

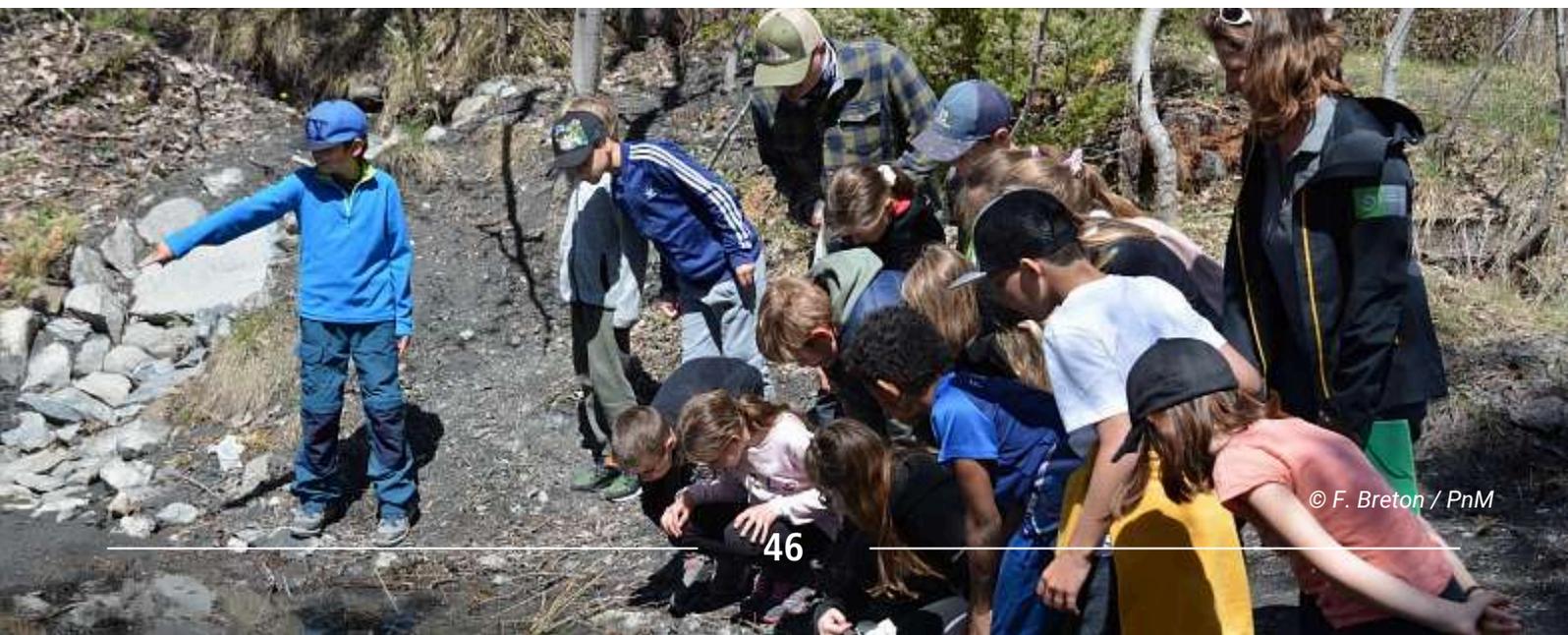
**4-3.B :** Cet indicateur inclut le linéaire en kilomètres de sentiers entretenus par des travaux importants de requalification du sentier et les travaux d'entretien courant annuel d'épierrage, curetage, ...

**4-4 :** La valeur de l'indicateur est décomptée de la manière suivante :

1) Le nombre de visiteurs sur les sites web du Parc national (site principal et portails associés). Les sessions, les visites les pages vues ne sont pas prises en compte.

2) Le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux animés par le Parc national (hors Youtube qui n'est pas couvert par cet indicateur).

L'indicateur final correspond à la somme de ces deux valeurs afin de comptabiliser dans la mesure du possible le nombre d'« individus » touchés par les actions de communication des parcs nationaux.



## Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Le Parc national joue un rôle prédominant dans les politiques de développement durable et de préservation de la biodiversité, d'un point de vue local, régional, national voire international. L'objectif du Parc national visera à animer la charte en prenant en compte les recommandations découlant de la première évaluation finale de la mise en application de la charte.

Le Parc national contribuera à son niveau à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale biodiversité 2030** et de la **Stratégie nationale des Aires Protégées**. Il continuera de développer une synergie forte à l'échelle inter-parcs alpins et au niveau de la coopération transfrontalière, de manière à intensifier son rayonnement national et international.

Également, il mettra en œuvre la convention de rattachement des parcs nationaux à l'OFB afin de dynamiser la collaboration entre les différents établissements.



### Activité 5-1 Animation et évaluation de la charte

L'animation de la charte se traduira essentiellement par la mise en œuvre des différentes conventions d'application et contrats de partenariat. Le dispositif de subventions pourra être repensé afin d'augmenter son efficacité, notamment en réduisant le morcellement des projets dans les conventions. Des conventions d'application pourront être mises en place avec les intercommunalités, de manière à établir, plus largement, une stratégie de territoire avec l'ensemble des parties prenantes.

L'évaluation finale de la mise en œuvre sera finalisée en début du présent COP et les recommandations qui en découleront seront prises en compte et mises en œuvre dans le cadre de l'animation de la charte. Un dispositif pérenne d'évaluation sera mis en place de manière à assurer et systématiser une évaluation au fil de l'eau conduite par le territoire.

### Activité 5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Le Parc national poursuivra son implication dans le réseau régional des espaces naturels piloté par l'ARBE de la région PACA. Il contribuera à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale biodiversité 2030**, en particulier concernant les mesures pour :

- améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police,
- accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité,
- le renforcement des actions en faveur des trames écologiques et l'effacement de leurs principaux obstacles,
- mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité,
- éduquer et mobiliser les jeunes générations depuis l'école jusqu'à l'université,
- développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société,
- intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires.

De plus, le Parc national prendra part à la déclinaison de la **Stratégie nationale des aires protégées** via :

- le développement d'un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux,
- l'accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées,
- le renforcement de la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité,
- le confortement du rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité.

## Activité 5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales

Le Parc national poursuivra sa contribution très active aux politiques internationales à travers une implication forte dans les programmes européens de coopération transfrontalière. Au cours des trois prochaines années, il sera ainsi chargé d'animer et de coordonner deux projets d'envergure européenne (ACLIMO et BiodivTourAlps) qui impliquent un large partenariat d'espaces protégés franco-italiens. Ces deux projets permettront d'alimenter directement plusieurs stratégies européennes et internationales d'envergure comme la stratégie macro-alpine, le Green Deal européen et l'Agenda 2030.

Par ailleurs, le Parc national poursuivra son implication dans des projets européens multi-partenariaux afin d'accroître sa visibilité et sa capacité à travailler en réseau. On notera en particulier les projets COGNITIO-FORT et LIFE WolfAlps (déjà en cours) qui vont être mis en œuvre durant les prochaines années.

Le Parc national poursuivra son implication dans le PITER Alpimed dans le cadre de la programmation Interreg-ALCOTRA 2021-2027 en priorisant des actions liées aux thématiques et compétences du Parc national.

Enfin, l'animation du Parc européen Alpi Marittime – Mercantour sera poursuivie afin d'intensifier la coopération transfrontalière dans le but de mieux travailler certains objectifs conjoints. Ce travail sera fait en lien avec le traité du Quirinal qui, dans sa feuille de route, insiste sur le besoin d'une montée en compétence du Parc européen afin d'en faire un acteur phare de la coopération transfrontalière.

Indicateurs domaine 5	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
5-1 : Pourcentage des collectivités avec lesquelles le Parc national a une convention	80 %	83 %	86 %	86 %	90 %
5-2 : Nombre d'instances auxquelles le Parc national participe au niveau régional et national	8	8	8	8	8
5-3 : Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le Parc national est impliqué	10	10	10	10	10

### Méthodologie de calcul des indicateurs :

5-1 : L'indicateur comptabilise d'une part la proportion de communes adhérentes ayant une convention d'application, permettant ainsi d'apprécier la dynamique du Parc national dans son rapport au territoire. D'autre part, afin de représenter toutes les thématiques couvertes par la charte, notamment celles non couvertes par les conventions d'application, il prend en compte les autres conventions signées avec les collectivités territoriales. Ainsi, les conventions considérées dans le cadre de cet indicateur sont donc à la fois les conventions d'application de la charte et les autres conventions participant à la mise en œuvre de la charte. Le nombre total des collectivités permettant le calcul de cet indicateur est égal au nombre de collectivités sur lesquelles le territoire du Parc national s'étend, à savoir 31 (23 communes adhérentes, 5 intercommunalités, 2 départements, 1 région).

**5-2** : L'implication du Parc national dans les grandes politiques de préservation des patrimoines au niveau régional et national sera démontrée au travers du nombre d'instances (comités de pilotage, séminaires, projets de coopération en cours) auxquelles le Parc national participe régulièrement. Il ne s'agit pas du nombre de réunions relatives à ces instances mais bien de la représentation du Parc national au niveau régional et national.

**5-3** : Les réseaux et projets menés, en tant que pilote ou contributeur, à échelle européenne ou internationale, bien qu'ils requièrent tous une valeur différente en termes d'implication et de résultats, seront considérés afin de mettre en valeur la stratégie de rayonnement du Parc national. Il ne s'agit pas du nombre de réunions relatives à ces réseaux mais bien de la représentation du Parc national au niveau régional et national.



## 6

## Gérer l'établissement public

L'agilité de l'établissement sera favorisée par la mise en synergie des énergies collectives au travers d'un management resserré du comité de direction et d'une communication interne renforcée. La qualité du dialogue social sera aussi une des composantes majeures de la capacité d'action de l'établissement.

La recherche de financements diversifiés sera soutenue au-delà des programmes européens classiques et des sources de financement étatiques afin de se garantir des marges pérennes d'action. Les partenariats institutionnels seront ainsi amplifiés et des démarches plus innovantes seront initiées à travers la stratégie de mécénat.

L'ancrage territorial et local de l'établissement sera poursuivi par le maintien d'une politique de soutien aux communes adhérentes et au tissu associatif.

Les efforts menés depuis plusieurs années pour améliorer la maîtrise des dépenses de fonctionnement (recours massif aux marchés interministériels, aux actions communes d'achats en inter-parcs alpins) ainsi que la qualité analytique et comptable seront maintenus. La rationalisation du Parc national immobilier, selon les prescriptions du futur SPSI renouvelé, sera poursuivie, ce qui aura pour conséquence aussi d'investir de façon plus ciblée et qualitative sur l'immobilier à enjeux de l'établissement. Des réflexions communes aux trois

parcs alpins continueront en parallèle à être menées pour améliorer nos modes de faire, bénéficier, collectivement, des bonnes pratiques des uns et des autres et ainsi démultiplier notre capacité à faire.

Également, dans le cadre de la deuxième convention de rattachement des parcs nationaux à l'OFB 2022-2027, le Parc national continuera son implication des divers groupes de travail thématiques : GT Police, GT Charte, GT Agriculture, GT EEDD, GT Eau & Forêts, GT Tourisme, GT Scientifique, GT Systèmes d'information, GT Ingénierie financière, GT Communication, sous la coordination du collège des directeurs de parc.

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre les engagements communs sur les projets phares suivants :

- déploiement de la marque Esprit Parc national ;
- animation d'un conseil scientifique des Parcs nationaux ;
- poursuite de l'engagement dans les dispositifs sentinelles ;
- mise en œuvre du programme de mécénat avec la GMF.

D'un point de vue administratif, la convention permettra d'opérer la sécurisation et la fiabilisation des processus existants au sein des services communs administratifs, la réussite du transfert de gestion des corps de l'environnement et enfin la modernisation des dispositifs par de nouvelles mises en commun (outils de gestion des ressources humaines, régies, systèmes d'information).

La collaboration du Parc national avec les autres parcs sera poursuivie, particulièrement avec les parcs alpins (Écrins et Vanoise) afin de renforcer les synergies entre les trois parcs nationaux, tant sur la possible mutualisation des fonctions supports que sur des chantiers métiers conduits conjointement ou portés selon les opportunités par l'un des parcs pour le compte des trois parcs alpins. Les projets Alcotra ACLIMO et BiodivTourAlps seront également l'occasion d'une mutualisation des efforts de connaissance et d'un échange de bonnes pratiques.

### Activité 6-1 Améliorer le management général du projet d'établissement

L'établissement continuera à s'investir dans un dialogue social et de gestion constructif et de qualité. La réunion des instances représentatives (comité social d'administration et formation spécialisée) sera assurée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et au-delà, si le contexte local le justifie.

Une référente égalité professionnelle femme/homme et lutte contre les discriminations a par ailleurs été nommée au sein de l'établissement. Il s'agira ainsi de monter en puissance sur ce sujet en mettant en œuvre le plan d'action pluriannuel et autres documents de références.

Le management de l'établissement sera maintenu au travers du comité de direction afin d'assurer un management de proximité, qui permettra notamment l'acceptation des directives et décisions prises collectivement auprès de chaque agent. L'amélioration de la cohésion et la bonne répartition des tâches entre et au sein des services seront également recherchées car elles restent un facteur déterminant de la performance et de l'agilité de l'établissement, ainsi que du bien-être des agents dans leurs missions.

De même, l'accueil des nouveaux agents et la communication interne seront entretenus pour une meilleure adhésion collective aux priorités de l'établissement, dans un contexte d'évolution permanente.



## Activité 6-2 Renforcer le pilotage budgétaire

L'établissement continuera à porter une attention très soutenue à l'élaboration et au suivi de ses budgets et comptes financiers, afin d'optimiser la gestion budgétaire et comptable. Par ailleurs, dans un contexte de stabilisation de la dotation ministérielle et d'augmentation des charges fixes (dépenses énergétiques et masse salariale en particulier du fait des progressions de carrière et des mesures nationales), une attention forte sera accordée à la diversification des ressources externes. Le Parc national consolidera son implication dans des projets européens et s'attachera à mobiliser au mieux les crédits du Fonds vert sur le territoire du Mercantour. En parallèle, pour soulager sa trésorerie, l'établissement amplifiera la recherche de nouveaux partenariats et de modalités innovantes de financement à travers un pilotage dynamique de sa stratégie de mécénat.

Une attention particulière sera portée sur les dossiers suivants :

- mise en place d'un contrôle interne (CIF et CIB) permettant d'élaborer une cartographie des risques budgétaires et comptables et définir ainsi un plan d'actions pluriannuel permettant de sécuriser les actions et une stratégie des achats ;
- dans le cadre du service facturier commun, optimisation des modes de faire entre l'établissement et l'OFB afin de fluidifier la chaîne de la dépense ;
- une gestion du Parc national automobile conforme aux préconisations de la circulaire du Premier Ministre du 20 avril 2017 et de sa note technique ministérielle du 23 juin 2017 (mise en œuvre d'un plan de gestion, recours aux marchés interministériels d'assurances, d'entretien, achats de véhicules à faibles émissions en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, etc.) ;
- recours systématique aux marchés interministériels proposés au niveau national ou local par la DAE, le SICTIAM et travail en inter-parcs alpins afin d'optimiser les procédures de passation de marchés (utilisation des différentes ressources humaines disponibles au sein des 3 parcs alpins, établissement d'un groupement générique de commandes, etc.) ;
- définition de pistes de travail, en inter-parcs, pour faciliter la participation des établissements aux projets cofinancés par le biais de mécanismes d'avances de trésorerie.

## Activité 6-3 Fonctionnement général de l'établissement

Au niveau du fonctionnement interne, le fort roulement et renouvellement des agents couplés à des baisses de moyens humains nécessitent une adaptation continue des missions et de l'organisation ainsi que la recherche de la plus grande efficacité.

L'objectif sera ainsi de :

- poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels, portant notamment sur le renforcement de la gestion des équipements de prévention individuelle ;
- améliorer la formulation du document unique (DUERP), l'actualiser autant que de besoin et le faire vivre ;
- développer le suivi d'activité dans le cadre de la réalisation du COP et de l'évaluation pérenne de la charte, et notamment dans le cas des reportages des dossiers cofinancés ;
- maintenir la gestion et la capitalisation des données des systèmes d'information afin de garantir une organisation efficace et une pérennité de l'information ;

- poursuivre une politique d'achats et de gestes écoresponsables et maintenir les efforts de maîtrise du bilan carbone de l'établissement ;
- développer la dématérialisation des procédures et demandes d'autorisation.

En termes de gouvernance, certains renouvellements seront à engager :

- conseil d'administration et bureau du conseil d'administration en 2027 ;
- conseil scientifique en 2027.

Enfin, il s'agira de redynamiser les commissions du conseil économique social et culturel pour renforcer les liens avec le territoire et co-construire des stratégies thématiques partagées. En particulier, l'accent devra être mis sur la commission Activités de Pleine Nature, relancée en 2022.

## Activité 6-4 Gestion des ressources humaines

Au cours des dernières années, l'établissement a fait face à un fort renouvellement de ses agents. Pour faciliter au mieux cette rotation, une attention particulière sera apportée, d'une part, à la formation et à l'intégration des nouveaux arrivants et, d'autre part, à l'accompagnement au changement des agents les plus anciens en poste. Cet accompagnement est d'autant plus important car la tension sur les effectifs engendre une surcharge de travail certaine, génératrice de risques psycho-sociaux ou de départs anticipés. Dans ce contexte, il est important de garantir la continuité du service tout en assurant les fondamentaux en termes de santé et de sécurité au travail.

Il s'agira notamment de :

- poursuivre une politique de formation collective ambitieuse à travers la mise en œuvre du plan pluriannuel de formation afin d'accompagner au mieux les agents dans les évolutions de leurs missions, dans celles de l'établissement et dans celles des politiques nationales de la biodiversité. En collaboration avec l'OFB, l'établissement veillera particulièrement au maintien d'une offre de formation qualitative en lien avec les missions régaliennes des agents. De même, les formations collectives seront encouragées afin de faire progresser le collectif de travail sur les modes et les savoir-faire (gestion de projet, management, gestion du temps, gestion des conflits, etc.). En particulier, les formations de sécurité et des missions polices des agents de terrains seront maintenues ;
- mieux accompagner les agents dans leur déroulé de carrière et favoriser les mobilités, tant internes qu'externes, pour une meilleure adaptation au changement ;
- inciter et favoriser l'intégration des gardes-moniteurs recrutés en tant que contractuels dans le corps des techniciens de l'environnement ;
- maintenir la capacité de l'établissement à recourir à des saisonniers pour l'entretien des infrastructures, l'accueil du public et les animations lors des périodes de pics de fréquentation ;
- poursuivre une politique volontariste permettant de créer des postes hors plafond afin de renforcer les équipes internes ;
- développer davantage le management des connaissances pour mieux accompagner les changements de poste et gérer la transmission des savoirs et des savoir-faire au sein de l'établissement ;
- poursuivre le déploiement du plan de prévention des risques psycho-sociaux, en lien avec les recommandations de l'ISST de 2018, avec pour objectif de limiter au maximum les impacts de la rationalisation de l'action de l'établissement sur les agents, à une période où tous les partenaires du Parc national sont en très forte attente de soutien et de réalisations concrètes.

## Activité 6-5 Politique immobilière

Le Parc national définira et mettra en œuvre, au cours du présent contrat, le nouveau Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (2024-2028). Ce dernier aura pour ambition de conforter la précédente stratégie afin de garantir la maîtrise du Parc national immobilier de l'établissement. Ainsi, en matière de stratégie d'intervention, le Parc national fait de la préservation contre le risque d'obsolescence et de l'optimisation de son immobilier, ses priorités en vue d'exploiter au mieux son Parc national immobilier tout en le modernisant afin de lui octroyer une dimension durable et responsable.

Les besoins identifiés se définissent autour de l'accueil du public (amélioration des conditions d'accueil dans les espaces accessibles au public) et de la préservation des espèces et des milieux (profiter des opportunités immobilières en cœur de parc).

Stratégiquement, les opérations patrimoniales envisagées concernent ainsi :

- l'amélioration des conditions d'accueil du public dans les maisons de Parc national dont l'établissement est propriétaire ;
- la création d'une Maison de l'Environnement à Barcelonnette et du nouveau pôle d'accueil partenarial de Valberg incluant la maison du Parc national ;
- le pilotage des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique sur les bâtiments dont l'établissement est propriétaire ;
- la réalisation de travaux sur les ouvrages fortifiés, propriétés du Parc national, afin de sécuriser et protéger le patrimoine militaire du Mercantour.

Il s'agira également d'améliorer les conditions de travail au sein du siège du Parc national du Mercantour en optimisant les capacités d'accueil des bureaux.

Indicateurs domaine 6	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
6-2. A : Montant des restes à payer sur la trésorerie globale	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
6-2.B : Proportion des charges fixes permanents dans le budget de fonctionnement du Parc national (part restant pour l'action sur les terrains de l'établissement)	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
6-3 : Nombre de réunions des instances internes de l'établissement	13	13	13	13	13
6-4 : Pourcentage d'agents ayant suivi à minima une formation dans l'année	65 %	70 %	75 %	80 %	80 %
6-5 : Élaboration ou révision du SPSI	Finalisé	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre

#### Méthodologie de calcul des indicateurs :

**6-2.A :** La valeur à renseigner annuellement peut être trouvée dans le « Tableau GBCP Gestion budgétaire comptable publique » - « Données complémentaires » - « Niveau de restes à payer sur la trésorerie globale ». La soutenabilité des opérations et leur impact sur la trésorerie est mesurée et permet d'évaluer la tendance de progression des restes à payer sur la période 2024-2028. Il est préconisé de prévoir un délai de trois années au maximum pour solder une opération.

**6-2.B :** Les dépenses de structure ne doivent inclure que les dépenses sur lesquelles le Parc national dispose de marges de manœuvre pour piloter son évolution. Les dépenses de personnel et d'intervention sont exclues. Les dépenses, si elles se basent sur des comptes comptables, sont à prendre en compte en AE et en CP. Les chiffres seront globalisés, et non détaillés à l'inverse de ce qui est notamment demandé au compte financier.

La base de comparaison est l'année 2022 en exécution. Pour cela, il conviendra d'adresser à la tutelle ces données selon ce périmètre et un tableau qui sera transmis au Parc. Tous les comptes de charges (classe 6) de la nomenclature comptable sont à prendre en compte dans ce périmètre, sauf en ce qui concerne les comptes suivants :

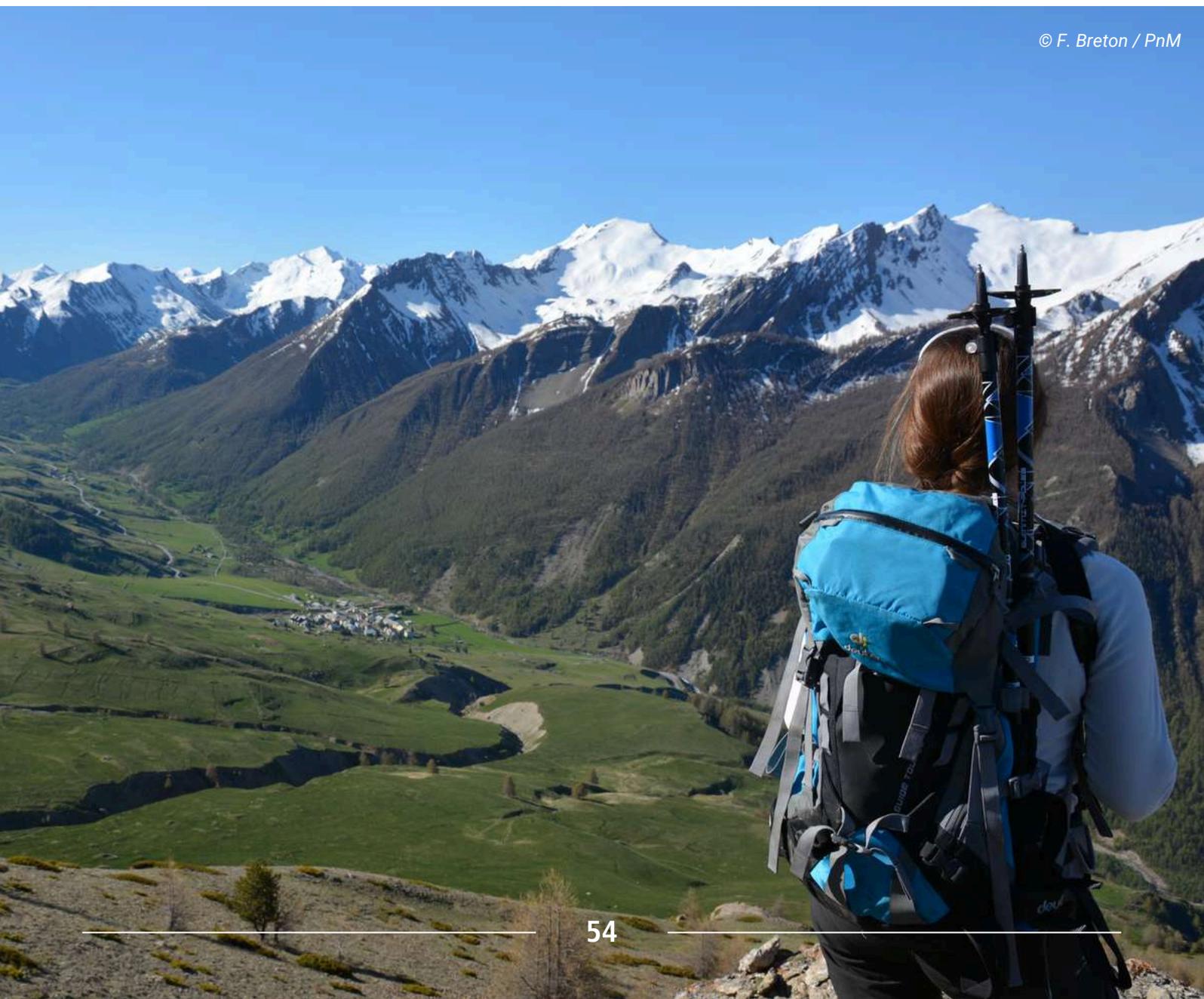
- 621 (personnel extérieur à l'établissement) ;
- 63 (impôts, taxes et versements assimilés) ;
- 64 (charges de personnel) ;
- 654 (pertes sur créances irrécouvrables) ;
- 657 (charges spécifiques et dépenses d'intervention) ;
- 658 (autres charges diverses) ;
- 66 (charges financières) ;
- 68 (dotations aux amortissements).

**6-3** : L'indicateur démontre le bon fonctionnement de l'établissement à travers la dynamique de ses instances internes. Il prend en compte les journées et vœux du personnel ou toute autre journée relative à la réunion du personnel, les conseils syndicaux, les assemblées générales de l'Amicale du Mercantour, les réunions multi-services, etc.

**6-4** : Il s'agit de comptabiliser le pourcentage d'agents ayant suivi a minima une formation dans l'année.

**6-5** : Le respect de la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'État se déclinant en schémas directeurs dédiés doit être suivi. Pour cela, la finalisation du SPSI sera évaluée, qu'il s'agisse d'une élaboration ou d'une révision du schéma.

© F. Breton / PnM





© S. Roux / PnM

## Signatures

Célia DE LAVERGNE

Directrice de l'Eau et de la Biodiversité  
Ministère de la transition écologique  
et solidaire

Aline COMEAU

Directrice de l'établissement public  
du Parc national du Mercantour

Charles-Ange GINESY

Président du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du Parc national du Mercantour

Hugues MOUTOUH

Commissaire du Gouvernement,  
préfet des Alpes-Maritimes

# PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

23 Rue d'Italie • CS 51316 • 06006 Nice Cedex 1

Téléphone : +33 (0)4 93 16 78 88

[www.mercantour-parcnational.fr](http://www.mercantour-parcnational.fr)

